

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:

CANADA ET ETATS-UNIS \$3.00
UNION POSTALE \$6.00

Edition Hebdomadaire:

CANADA \$1.00
ETATS-UNIS \$1.50
UNION POSTALE \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS!

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

TELEPHONES:

ADM. 7461
REDAC. 7460

L'ESPRIT DE PARTI ET LES ENQUÊTES PARLEMENTAIRES

L'EXEMPLE ANGLAIS

Un député de l'Ouest, né en Angleterre, nous disait récemment: "The curse on this country is that you are conducting politics on a strong party line. Party lines are well defined in England to but public opinion do not allow parties to go as far as both parties are going here on certain matters." Le mal de ce pays, c'est que l'esprit de parti est poussé à l'extrême. En Angleterre les déclarations de parti sont très nettes aussi, mais l'opinion publique ne permet pas aux partis de pousser les choses à l'extrême comme vous le faites ici sur certaines questions.

Le *British Whig*, de Kingston, fait les mêmes réflexions à propos des divergences d'opinion provoquées au sein du parti libéral anglais par le rapport de la commission parlementaire d'enquête sur les relations de MM. Isaacs et Lloyd George avec les compagnies accessoirées du syndicat Marconi pendant que celui-ci négociait avec le gouvernement.

La commission exonère complètement les ministres et, en fait, il ne paraît pas que ceux-ci aient réellement bénéficié personnellement des avantages que le syndicat sollicitait du gouvernement dont ils font partie. Mais ils se sont exposés au soupçon, ils ont commis une imprudence et grand nombre de libéraux trouvent que la commission devait au moins mêler une certaine critique à ses conclusions.

La *Nation*, organe libéral, continue le *Whig*, interprète l'opinion de plusieurs partisans lorsqu'elle dit que sir Rufus Isaacs devrait démissionner et que Lloyd George devrait manifester quelque regret d'avoir pris part à ces transactions. Les libéraux d'esprit indépendant n'aiment pas beaucoup le blanchissage des ministres impliqués dans l'affaire. Ils croient qu'on aurait dû mêler aux conclusions du rapport quelques critiques assez sévères et ils ont sans doute raison.

Puis le *Whig* compare cette indépendance à la servilité qui existe au Canada et qui fait que quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent les partis exonèrent leurs accusés, quelle que soit la preuve.

Le *Whig* est sans doute heureux d'offrir l'exemple des libéraux anglais en contraste à l'attitude du gouvernement Whitney qui n'a pas donné toute la latitude désirable à M. Prodfoot, l'accusateur de M. Hanna, et il est fort possible qu'il serait plus discret si ses amis politiques d'ici devaient en souffrir. N'empêche qu'en principe, il a raison. L'esprit de parti est poussé à un tel point au Canada que les enquêtes parlementaires sont devenues une farce. M. Carvell, député de Carleton, qui fut le plus zélé protecteur de tous les accusés libéraux sous le régime Laurier, disait lui-même au cours de la dernière session, qu'elles ne valaient que par la preuve faite et non pas les conclusions de ses membres. Et c'est peut-être pour cela que M. Carvell s'employait tant à étouffer toute preuve dangereuse pour ses amis.

Quoi qu'il en soit, le conseil du *Whig* est sage: en matière de parti nous y gagnerions à suivre l'exemple que nous donne l'Angleterre, et à le suivre au pouvoir comme dans l'opposition. Dans l'opposition, l'indépendance est évidemment plus facile puisque toutes les oppositions en font plus ou moins preuve en certaines circonstances. Pourquoi ce qu'on regardait comme une preuve de supériorité de caractère devient-il si difficile et si mal noté au pouvoir? C'est ce que nous ne comprenons pas. Est-ce qu'il n'y a pas de gouvernement possible sans discipline? C'est ce que prétendent les chefs et les whigs. Mais l'exemple de l'Angleterre est là pour démontrer le contraire. Pourquoi le même système de gouvernement n'endurcirait-il pas la même critique dans les colonies que dans la mère-patrie?

Jean DUMONT.

Elgin et Pope

L'une des choses qui paraissent le plus étonner certains anglicanistes, c'est qu'on leur dise sérieusement que la présence des Canadiens-français dans ce pays est la plus sûre garantie du maintien du lien britannique et de l'unité canadienne.

S'ils connaissaient quelque peu leur histoire et s'ils voulaient pendant cinq minutes réfléchir, ils constateraient bientôt que l'assercion est d'une absolue exactitude. La justice en a du reste été reconnue par des Anglais très distingués.

M. Chicombe, l'ancien député de Wolfe, me contait qu'il avait un jour demandé à M. John Henry Pope, l'ancien ministre des chemins de fer, pourquoi il favorisait l'établissement des Canadiens-français dans les cantons de l'Est.

— C'est extrêmement simple, lui répondit le vieil Anglais. Nous n'avons pas de frontière naturelle. Si, de notre côté de la ligne imaginaire qui divise le Canada des Etats-Unis, nous plaçons des gens qui ont la même langue, la même religion et les mêmes mœurs que ceux de l'autre côté, ils auront bientôt fait de penser et de sentir comme eux. L'influence américaine déferlera sur notre propre territoire et domiera bientôt tout le voisinage. Tant que si, face aux Américains, nous plaçons des gens qui ne parlent pas la même langue, qui ne pratiquent pas la même religion, qui forment un boulevard qui s'opposera au progrès des idées américaines et protégera tout le pays.

M. Jules Tremblay vient de publier dans la *Justice*, d'Ottawa, un texte de lord Elgin, daté du 29 juin 1848, et qui prouve que l'illustre homme d'Etat entretenait la même opinion que le vieux Pope:

"The moral is — Fill up the frontier country with French — and the lands to the rear with British, who may retain their love of home and its institutions at a distance from American influences."

Conclusion: Remplissez le pays de frontière avec des Français et les terres d'en arrière avec des Anglais, éloignés des influences américaines, pourront conserver leur amour du pays et de ses institutions.

Ce qui est vrai pour les pays de frontière est vrai pour l'ensemble du territoire. Par ses traditions propres comme par sa langue, le Canadien-français est le plus sûr obstacle à l'envahissement des idées américaines.

Malheureusement, la plupart des hommes d'Etat d'aujourd'hui sont loin d'avoir la prévoyance d'un Elgin ou d'un John Henry Pope.

Omer HEROUX.

Les autos et le plébiscite

Le vote populaire a décidé hier, dans l'île du Prince-Edouard, de cette question longtemps débattue dans la plus petite province de notre Confédération, de savoir si les automobiles seront admises à circuler dans les routes.

On sait que par une loi de la législature, les voitures à essence ne peuvent traverser le détroit de Northumberland pour aller rouler à travers l'île. Cette loi prohibitive avait été votée par un gouvernement libéral, et le parti conservateur qui est actuellement au pouvoir se trouvait dans une position assez difficile par son effet.

Dans les villes de Charlottetown, de Summerside, de Souris et de Tignish, on réclame à grands cris le rejet des statuts d'un texte qui, dit-on, fait de l'île, la risée du continent. Le rappel de cette loi ne manquera pas d'amener dans l'île de nombreux touristes à qui on défend aujourd'hui de quitter la terre ferme, et qui apporteraient de l'argent s'il leur était permis de visiter, dans leurs machines, le "jardin du golf".

Les cultivateurs, de leur côté, s'objectent non moins fortement à la disparition de cette loi. Ils prétendent que l'étrouffement des routes ne permet pas la circulation des automobiles. S'il fallait que ces machines entrent dans le pays, la dépense entraînerait l'amélioration des chemins serait une charge trop lourde à leur mettre sur les épaules.

Le gouvernement ne savait qu'il écouter. Désireux de contenter tout le monde, il décida de consulter le peuple et de s'en rapporter, pour sa conduite future, aux vœux de la majorité. Ce fut donc hier qu'eut lieu le plébiscite. Nous n'en connaissons pas le résultat, qui importe peu, du reste.

C'est tout de même curieux de voir un gouvernement provincial conservateur accorder un plébiscite, consulter le peuple pour savoir si on doit, oui ou non, laisser circuler les automobiles dans les routes de l'île, quand on sait qu'à Ottawa un autre gouvernement conservateur refuse de demander au peuple du Canada s'il est prêt à faire un cadeau de trente-cinq millions à l'Angleterre, à changer ses relations politiques avec la Grande-Bretagne et à se lancer dans le gouffre du militarisme.

S'il faut la peine de consulter le corps électoral pour une chose qui n'est après tout que de minime importance pour la prospérité de l'île, combien ne le serait-il pas, si nous sommes, de le consulter sur une question aussi grave que celle de

BILLET DU SOIR.

UN PARC

Le conseil municipal vient de voter une trentaine de milliers de dollars pour améliorer l'île Sainte-Hélène. Fort bien.

Mais, à quoi bon améliorer l'île Sainte-Hélène si les conditions dans lesquelles elle se trouve empêchent des milliers de parents d'y amener leurs enfants, ou de les y laisser aller? Car, on en est là. Lorsque l'autre jour, on a ouvert ce parc au public, il y a eu un tel désordre au débarquement, et un bousclement tel que des femmes se sont évanouies. Si l'on ajoute à cela que l'absence d'agents de la paix ou l'insuffisance de leur nombre permet aux voyous, qui s'y donnent rendez-vous, de se livrer librement à leur fantaisie, on comprend que ce ne soit pas très engageant.

Le conseil municipal, puisqu'il juge expédient de dépenser une trentaine de mille dollars pour améliorer l'île Sainte-Hélène, ne devrait pas hésiter à dépenser un peu plus afin de la rendre fréquentable. Il suffirait, pour cela, de retaper un peu le quai et d'établir dans l'île, surtout au débarcadère, un service d'ordre suffisant.

A propos de l'île Sainte-Hélène, pourquoi l'administration municipale n'en ferait-elle pas un véritable parc public? Aucun emplacement ne conviendrait mieux. On se plaint que la ville de Montréal manque de terrains de jeux, et le chiffre de la mortalité infantile et toutes les maladies qui nous déciment provient surabondamment, hélas, qu'on a raison. Et, quand même nous omissions et échouons, enfin sensibles à nos maux, nous devrions de ce que les Anglais appellent justement des "terrains à respirer", nous n'en aurions pas la jouissance cette année. Alors, en attendant cette amélioration nécessaire, pourquoi ne donnerait-on pas aux petits pauvres accès gratuit à l'île?

Il est bien certain que l'administration ne se déciderait jamais à fréter ni même à louer un bateau pour ces fins — elle est, du reste, liée par un contrat avec un particulier pour le transport entre la ville et l'île; mais nos administrateurs ne pourraient-ils pas affecter une somme à l'achat d'un certain nombre de billets qu'ils feraient distribuer dans les familles indigentes?

Que nos maîtres n'oublient pas que leur premier devoir est de protéger la vie des Montréalais. Or, l'air pur est indispensable à la vie. Et, par le fait d'une situation qu'ils ont créée ou qu'ils tolèrent, des milliers de petits êtres s'étiolent, dépérissent, meurent, faute d'air...

Léon LORRAIN.

Le docteur Séverin Lachapelle

La mort soudaine et si inattendue du docteur Séverin Lachapelle suscitait partout une vive émotion. Le docteur Lachapelle a tenu un rôle considérable dans notre région. Il occupait dans sa profession un rang fort distingué.

Ces dernières années, il s'était particulièrement occupé de la lutte contre la mortalité infantile. On l'a vu même, dans un congrès récent, baptisé: "Le grand-père des petits enfants de Montréal".

Sa mémoire restera chère à ceux qui s'occupent du sort des petits. N'est-ce pas l'un des meilleurs éloges qu'on puisse déposer sur sa tombe?

Veillot

Nous apprenons d'excellente source que la grande Vie de Louis Veillot, commencée par Eugène Veillot et continuée par ses fils, sera terminée au mois d'octobre. Elle sera suivie, dès novembre, d'une petite vie populaire, illustrée, que publiera la Maison de la Bonne Presse.

M. François Veillot prépare en même temps la publication des Œuvres complètes de Louis Veillot.

Congrès allemand

Les catholiques allemands du Manitoba tiendront un Congrès vers la mi-juillet. Ils sont assez fortement organisés et cette réunion ne devra pas manquer d'intérêt.

Notre feuilleton

Nous commencerons samedi la publication d'un nouveau feuilleton, aussi intéressant, aussi délicatement écrit que celui dont les dernières pages paraîtront d'ici vendredi. Qu'on se le dise!

notre coopération aux guerres de l'Empire?

C'est bien vrai que, pour cette dernière question, il faut tenir compte du danger de guerre civile, auquel l'allais, imprudent, ne pas songer!

De MARCHETS.

LE "CITIZEN" ET LE VOYAGE DE M. BOURASSA

Le grand journal anglais dit que la visite de notre directeur dans l'Ouest est un gros événement politique. — M. Bourassa parle aujourd'hui à Saskatoon. — Une conversation.

Comme document sur l'intérêt suscité dans les milieux anglo-canadiens par le voyage de M. Bourassa dans l'Ouest, nous traduisons cet article du *Citizen*, d'Ottawa, lequel n'a jamais été particulièrement sympathique à notre directeur:

M. BOURASSA DANS L'OUEST (Du *Citizen*, d'Ottawa).

"La tournée de M. Bourassa dans l'Ouest canadien offre plus qu'un intérêt passager. La personnalité de l'homme, le caractère de ses discours et l'esprit nouveau de l'Ouest font de cette visite l'une des plus importantes pour ceux qui étudient la variation des tendances nouvelles de l'Ouest. Jusqu'ici M. Bourassa n'est connu que d'une partie du peuple, d'une section du pays. On a considéré son nationalisme quel que chose d'étranger à la vie générale du Canada. En dehors de Québec M. Bourassa paraissait hors de son élément naturel. Toujours intéressant il n'a jamais été pris au sérieux par la moyenne des Canadiens."

"Il y a des raisons de croire cependant que Bourassa représente plus qu'une fraction de Québec, plus qu'une particularité de race, plus qu'un vouloir sectaire. Il y a des raisons de croire qu'il représente un esprit qui se répand au lieu de s'enfermer et qui, s'il n'est pas enrayé, transformera la mentalité et l'intention canadiennes. Il est certain en tout cas que l'Ouest désire un changement et une part plus considérable dans le pouvoir de légiférer."

"Bourassa veut que le Canada ait sa part de droits aussi bien que de responsabilités dans l'Empire. Il déclare que nous ne devons prendre aucune part à la défense navale de l'Empire avant que nous n'ayons obtenu le droit de dire notre mot dans les décisions de l'Assemblée. En quoi il affirme une grosse vérité et un bon principe. Mais c'est une opinion qu'il partage avec M. Borden qui a insisté sur cette même condition. La force de la position de Bourassa vient du fait qu'il refuse de faire quoi que ce soit avant que les relations interimpériales aient été modifiées d'une façon satisfaisante. Il est certain que cela est désirable et il est non moins certain que ces modifications viendront. Mais pour le moment l'incertitude qui existe au sujet de ces modifications engendre un mécontentement qui facilite le succès d'un appel à l'Ouest."

"En fait le succès est déjà démontré. A Calgary, M. Bourassa a parlé devant l'auditoire le plus considérable que le *Canadian Club* ait jamais réuni, et au lieu de la réception hostile qu'on prédisait, on dit

que ses déclarations vigoureuses ont été bien reçues. Dans les autres cités, ça été la même chose. Il est clair que Bourassa touche une note sympathique. Quand on considère le caractère de l'Ouest, la tendance et les principes d'une organisation comme celle des *Grain Growers*, on se rend facilement compte de ces choses."

"Le voyage de Bourassa révèle le fait que le Canada Ouest deviendra bientôt un facteur égal à n'importe quel autre dans la vie publique du Canada. Encore neuf et à peine développé, il a peut-être été trop préoccupé de ses propres affaires pour penser beaucoup aux questions impériales. Mais l'âge d'enfance passé, les relations se discutent et la charrette reste assez longtemps au repos pour que l'agriculteur discute le point en débat. L'Ouest commence à réfléchir. Il a le temps de penser et de sa réflexion et de son action subséquente dépend dans une large mesure l'avenir du Canada. Il est possible et même probable que le nationalisme de Bourassa ne s'impose pas au grand nombre, mais il est raisonnablement certain que sa visite dans l'Ouest révélera un nationalisme plus large qui est l'expression d'un peuple, prenant conscience de sa personnalité et de sa mission, un nationalisme qui n'est pas égoïstement séparatiste, mais qui s'applique d'abord au développement de ses propres forces et d'une entité nationale distincte dans un ensemble plus vaste. Et aucun Canadien ne peut critiquer ce nationalisme."

A SASKATOON

Saskatoon, 17 — Service particulier. — M. Henri Bourassa est arrivé ici mardi après-midi, par le *Canadian Northern*. Il a été reçu à la gare par le président et le secrétaire du *Canadian Club*, sous les auspices duquel il prononcera demain un discours. Il repartira mercredi soir pour Winnipeg où il fera vendredi soir un discours, dans une grande réunion publique anglaise.

UNE CONVERSATION

L'agence de la *Canadian Press* nous apporte une dépêche de Saskatoon, résumant une conversation où M. Bourassa aurait déclaré que les électeurs de Québec ont été trahis par des hommes qui se sont fait élire sous les couleurs nationalistes et qu'ils puniront à l'élection prochaine. Il aurait ajouté qu'il considérait que, s'il y avait une élection, son premier devoir serait d'aider à punir ceux qui ont violé leur parole et leurs engagements.

Nous donnons l'information pour le plaisir spécial des députés ex-unionnistes.

Sur le Pont d'Avignon...

Le sénateur Edwards a prononcé sur la question navale un discours aussi anti-impérialiste de fond que ceux défilés naguère par MM. Blondin, Sévigny, Coderre, Paquet, etc. Encore un *do nothing*, comme dirait sir Wilfrid Laurier.

Les dépêches d'Europe annoncent que le dernier emprunt allemand n'est pas encore tombé. Cela doit rassurer M. Nantel. Les Allemands ne sont pas à craindre d'ici quelque temps.

Six suffragettes viennent d'être condamnées à plusieurs mois d'incarcération aux travaux forcés pour divers délits relatifs à la propriété. Le travail les ramènera peut-être à des idées plus pacifiques.

Un marconigramme du nouveau palais flottant l'*Imperator* met le public au courant des amusements des passagers durant la traversée. Espérons que l'*Imperator* ne finira pas comme le *Titanic* où le plaisir ne manquait pas non plus.

Le problème est enfin résolu, dit-on, à propos du tramway. Sur le papier, oui, et c'est déjà quelque chose pourvu que les difficultés ne recommencent pas avec l'exécution des travaux.

Le Veilleur.

L'Académie Saint-Patrice fête l'abbé McShane

Les élèves de l'Académie Saint-Patrice ont profité hier matin de leur distribution de prix pour souhaiter un heureux voyage à l'abbé McShane qui partira sous peu pour Londres comme délégué des catholiques canadiens.

Un auditoire des plus nombreux et des plus choisis assistait à la fête tenue en termes émus, remerciant les invités de la joliesse manifestation qu'ils lui avaient faite et leur promettant de se souvenir d'eux durant son voyage.

Au Conservatoire La Salle

C'est le vendredi soir 20, à 8 heures, qu'aura lieu au Conservatoire Lassalle, 128 rue Saint-Hubert, la distribution des prix.

Etant donné le peu de places dont on dispose, il ne sera admis à cette soirée que les élèves avec un nombre très restreint de parents, les bienfaiteurs de l'école et les journalistes.

Ne pas oublier que cette soirée n'est pas publique.

Le rapport est prêt

La commission spéciale du service des tramways enverra son rapport au conseil, lundi prochain. Nous avons donné hier les principaux détails des changements de routes. Il y a en plus un certain nombre de recommandations de l'ingénieur McLeod approuvées par le président de la compagnie.

Le rapport de la commission recommande d'éliminer les arrêts trop rapprochés de façon à ce que la distance entre chaque arrêt soit portée de 200 à 500 pieds, à peu près. Il recommande de défendre de fumer sur la plateforme d'arrière, d'améliorer l'éclairage, de poser des enseignes plus grandes aux bouts et sur les côtés des voitures, etc.

Une offre de sir

William MacKenzie

Toronto, 18. — Sir William MacKenzie a offert hier au maire Hocken de Toronto de vendre à la ville le "Toronto Street Railway" et la "Toronto Electric Light Co", au prix de \$29,000,000.

Collège de l'Assomption

Le vendredi, 20 juin, à 8 heures du matin, aura lieu à la salle académique du collège de l'Assomption la distribution annuelle des prix aux élèves de l'institution.

À TRAVERS L'OUEST

La seconde journée du congrès. — M. Bourassa au "Canadian Club"

Edmonton, 12. — La seconde journée du congrès de langue française s'est passée presque entièrement à discuter la constitution de cette association. Comme elle n'est pas encore rédigée de manière définitive, il est difficile de dire dès aujourd'hui ce qu'elle sera.

Dans la soirée du second jour, il y a néanmoins eu une réunion publique intéressante, surtout à cause d'un discours du révérend Père Hudon, recteur du nouveau collège d'Edmonton, et d'une fort belle allocution, en style tantôt familier et tantôt fort délicat, de M. le baron d'Aubigny, invité à représenter la France au congrès. L'assistance a réclaté à grands cris, en une couple de circonstances, M. Bourassa, qui avait parlé le midi même au *Canadian Club*, en anglais; mais M. Bourassa, inscrit au programme pour ce soir, a dû décliner l'invitation spontanée. L'accueil que lui a fait le *Canadian Club* est un excellent présage de la grande réunion de langue anglaise à laquelle il adressera la parole vendredi soir.

Tout au début de la soirée, à la séance du congrès, hier, M. Tessier, un jeune Canadien-français de l'Alberta, ancien élève des Jésuites, à Montréal, fait en quelques mots un spirituel discours sur la femme canadienne-française, dans l'Alberta. L'autre soir, M. Tessier avait raconté l'histoire des religieuses qui vinent ici aux jours où la civilisation commençait à peine d'y pénétrer. Hier soir, M. Tessier rappela en termes émus ce que firent les femmes des premiers habitants de langue française de l'Alberta, leur dévouement fait de vaillance, de tendresse et de bonne humeur. Il salua aussi, après les femmes d'hier, "celles de demain, grâce auxquelles nous aurons encore des congrès", dit-il aux applaudissements gais de l'auditoire. L'esprit est français, tout comme le cœur, dans l'Alberta.

Un jeune missionnaire oblat, le Père Simard, fait un discours à la jeunesse canadienne — française de l'Alberta, qu'il veut patriotique, pleine de civisme, chrétienne et française. Comme il finit ses remarques, assez longues, la foule réclame à grands cris M. Bourassa. Le président doit imposer le silence et déclarer qu'il faut suivre le programme. Peine perdue, la manifestation recommence et s'accroît, jusqu'à ce que, finalement, M. Bourassa se lève et prie qu'on l'exécute pour aujourd'hui. "Si vous voulez me donner", dit-il en souriant, "le plaisir d'écouter, ce soir, vous aurez demain l'inconvénient de m'entendre". La foule rit et prend son parti.

Le révérend M. J.-A. Normandeau, un des prêtres qui s'occupent le plus activement de la cause de la colonisation dans l'Alberta, parle ensuite des nécessités de l'organisation et de la constitution d'un bureau de renseignements et de placement qui s'occupe de venir en aide aux colons de langue française dans cette province-ci. Il regrette que cette œuvre se soit fait si longtemps attendre et espère que le congrès donnera des résultats pratiques, sur ce point.

Vient alors le tour de M. le baron d'Aubigny, un homme jeune encore, d'une quarantaine d'années au plus, venu au Canada en voyage d'études et d'affaires; M. d'Aubigny fut jadis député catholique de France; mais, comme il le remarque avec esprit, il a "été congédié par des électeurs, comme cela arrive parfois, dans d'autres pays que la France". M. d'Aubigny a étudié à Cantorbéry, en Angleterre, pendant sa jeunesse, il sait toute la liberté qui s'abrite sous les plis de l'étendard britannique, mais il est surpris de voir comme, au Canada, il y a de la tolérance et de la saine liberté.

L'air fort aimable du baron d'Aubigny plaie à l'assistance et sa fine harangue française fait sourire d'aise tous les Canadiens-français présents, qui ne se font pas faute de l'applaudir. M. d'Aubigny se défend d'être un orateur, il regrette que, à un an de distance, on lui demande de parler de la France après M. Etienne Lamy, qui a laissé aux Canadiens-français de l'Alberta comme à ceux du Québec un souvenir durable, et il exprime ses impressions sur le Canada français. Il est surpris de le voir aussi prospère, aussi étendu, aussi prometteur pour l'avenir. Il fait, à propos de la France, une distinction entre la France officielle, que le Canada connaît mal, et le vieux pays de France, toujours bon, honnête, chrétien et admirable.

M. d'Aubigny note que, en France,

le pouvoir appartient aux franc-maçons, qui se sont attaqués à la religion puis à l'armée. "Mais leurs excès ont déterminé une réaction, dit-il, il y a eu un mouvement d'idées nationalistes, car il y a des nationalistes en France comme ici, — dit-il aux applaudissements de l'auditoire, visiblement sympathique, en grande partie, aux idées nationalistes canadiennes, — et nous avons eu, après la campagne contre l'armée, le geste de M. Poincaré, soutenu par la majorité, qui nous a donné la loi du service militaire de trois ans, comme autrefois, afin de faire face à l'ennemi, s'il y a besoin, tout comme, après la dénonciation du concordat, nous avons eu, grâce à la séparation, qui n'avait certes pas été préparée pour aboutir à ce résultat, un regain de vitalité chez le clergé et parmi les catholiques, une renaissance féconde en excellents résultats". M. d'Aubigny explique avec des détails et des anecdotes authentiques et qui font rire l'auditoire, la mentalité de certains députés socialistes, braves hommes au fond, mais qui sont en politique des fantoches à l'air féroce. Puis il affirme que la littérature française est plus chaste et plus honnête que ne le disent ses détracteurs, cite une longue liste d'auteurs catholiques, remarquables, même chez les académiciens, explique comment il se fait que la Chambre des députés ne représente pas les vrais sentiments de la masse des électeurs, et a une fort belle tirade sur la France qui sommeille, mais ne déchoit pas.

Ce que M. d'Aubigny a surtout remarqué au Canada, c'est la liberté qui y existe, la grande leçon de tolérance qui se dégage de la vie publique, l'égalité dans le travail sous le regard de Dieu, l'atmosphère morale claire, le dévouement des missionnaires, le taux surprenant de la natalité chez les Canadiens-français, le faible taux de la criminalité chez eux, et, dans un autre ordre d'idées, la simplicité des affaires et la rapidité avec laquelle elles se font. A la fin de cette causerie faite sur un ton familial, mais où il a des envolées d'éloquence aisée, M. d'Aubigny propose, aux applaudissements enthousiastes de l'auditoire, que le congrès cède à M. Etienne Lamy: "Seconde convention des Canadiens-français, réunie à Edmonton, vous adresse son fidèle et respectueux souvenir". La dépêche est expédiée séance tenante. Et l'assemblée acclame le nom de M. Lamy.

Comme la séance est fort avancée, le révérend Père Hudon, que la population d'Edmonton semble estimer beaucoup, doit forcément abréger ses remarques. Elles ont trait à l'enseignement dans l'Alberta et au groupe de langue française. D'après lui, les groupes français, au Canada, ont passé par trois étapes. La première, où ils ont été faibles et ignorés; à la seconde, ils se sont développés; à la troisième, ils se sont fait reconnaître leurs droits. Les Cantons de l'Est, dans Québec, et leur population de langue française, l'histoire du groupe acadien de langue française dans le Nouveau-Brunswick, celle du quart de millions de Canadiens-français dans l'Ontario, où ils étaient à peine 30,000 en 1870, tout ceci, dit le Père Hudon, confirme cette théorie des trois étapes du développement. Au Manitoba, l'immigration s'est ralentie et le groupe canadien-français en est au second temps. Dans l'Alberta, il s'affirme et il est reconnu. Il lui faut demander maintenant au ministère provincial, dès cette année — et ce sera l'un des vœux du congrès actuel, — un cours élémentaire de français qui dure deux ans, et où l'on n'enseigne que le français, la reconnaissance de certains livres, tels l'alphabet, la grammaire Aubert, une histoire du Canada rédigée impartialement, un dictionnaire français et aussi des instituteurs français compétents.

Le Père Hudon parle de la fondation du collège Saint-François-Xavier qui lui tient tant à cœur, et qui ouvrira ses portes cet automne, puis il insiste sur la nécessité d'un grand couvent de langue française, sur la reconnaissance, par l'université d'Alberta, des diplômes de *Laval*, *ad eundem*, dans un avenir rapproché, du droit, plus tard, pour le collège d'Edmonton, de conférer des titres universitaires, et termine par cette phrase: "Nous sommes ici pour y vivre, nous y vivrons et nous y parlerons français, sur cette terre de l'Alberta où j'espère dormir mon dernier sommeil, où je laisserai mon cœur".

L'événement de la journée a été M. d'Aubigny note que, en France,

(Suite à la 2e page)

DEMAIN: Le discours français de M. Bourassa au congrès d'Edmonton, par M. Georges Pelletier.

A TRAVERS L'OUEST UNE PRIME POUR LES FAMILLES NOBREUSES

(Suite de la 1ère page)

le discours de M. Bourassa au déjeuner du *Canadian Club*, au Corral, hier midi. La grande salle à manger était comble; et, dès le début du discours, une foule de retardataires avaient dû prendre place debout au long des murs, car il n'y avait plus de place assise. M. Bourassa, comme il en a l'habitude, quand il parle devant un auditoire anglo-saxon, a été des plus francs, des plus nets. Il a présenté sa pensée sans équivoque, et sans dissimuler qu'il se soit des aspects nouveaux et étonnants qu'elle pouvait avoir pour des gens convaincus de la supériorité de l'élément britannique sur toutes les autres races du monde. Et, le surprenant, c'est que les Anglo-Saxons qui l'ont entendu, l'ont, comme partout ailleurs, applaudi, dans ses tirades les plus intégristes, les plus ardentes pour réclamer l'égalité des deux races dans tout le Canada. Nous avons vu, le discours fini, l'occasion de causer avec plusieurs assistants de langue anglaise. Tous ont reconnu que M. Bourassa parlait sensément, qu'il avait dit des choses qu'eux-mêmes admettaient, et que quant au reste, ils auraient dévoré avec une matière à réflexion, en ce qui a trait au problème des races au Canada. Les déclarations de M. Bourassa au sujet du besoin qu'il y a de créer au pays un sentiment fierement canadien, qui unisse toutes les races qui y vivent, en un commun accord, et mette au-dessus de tout les intérêts du Canada, ont provoqué chez tous, des applaudissements où se manifestait une adhésion entière à cette idée. Plusieurs, — la plupart, — des Canadiens-français d'Edmonton assistaient à la réunion.

M. Bourassa, présenté aux membres du cercle en termes courtois et sympathiques, par M. Stewart, le président du *Canadian Club*, entre tout de suite au vif du sujet. Il explique que les nations se développent comme elles sont fondées, que la question de race est le premier élément à résoudre, chez une nation composée de divers éléments et que la langue est l'expression de la mentalité. A son sens, la confédération en 1867, a été organisée, non comme une confédération anglaise, mais comme une confédération anglo-française. L'ouverture à la civilisation des régions de l'Ouest, l'immigration intense, la barrière naturelle qui sépare l'Ouest de l'Est, la proximité des Etats-Unis et de l'Ouest canadien sont toutes autant de causes qui pourraient provoquer la rupture de la confédération, si l'on y prête attention. Ni les institutions politiques, qui peuvent être détournées de leur fin véritable, — l'histoire l'a maintes fois établi, — ni la solution du problème de transport, — quels que soient, pour l'Ouest, les résultats pratiques accrus de l'ouverture du canal de Panama, — ni l'instruction de tous les enfants dans la langue anglaise, ni les leçons intenses d'un loyalisme factice, rien de tout cela ne saurait suffire pour empêcher cette disjonction de la confédération canadienne. L'appel au sentiment loyaliste envers la Grande-Bretagne et envers l'Empire, l'amour de tout ce qui est anglais ne sauraient plus empêcher le divorce de l'Ouest d'avec l'Est. Ce qu'il faut, c'est un véritable patriotisme canadien, basé sur l'amour, avant tout et par-dessus tout, du Canada lui-même. Or le Canadien-français est le premier Canadien, le plus canadien des Canadiens, il est tel, ses ancêtres aussi, depuis trois siècles. Il a toujours supporté les institutions britanniques, alors même, depuis 1760, qu'elles étaient en danger; il a refusé d'accéder à la révolution américaine, aidée par

la France. Ce qui en a fait un citoyen britannique dévoué, c'est le respect, par la diplomatie anglaise, de sa langue et de ses traditions, quand tout le reste le portait à devenir américain. Le respect manifesté par la Grande-Bretagne à la langue française et à la religion catholique dans le Canada, le Canadien-français l'a toujours reconnu; et c'est après avoir deviné ce sentiment, chez lui, que lord Elgin conseillait à la Grande-Bretagne de laisser aux Canadiens-français tous leurs privilèges, sans quoi ils s'américanisaient et la Grande-Bretagne perdrait cette autre colonie. John Henry Pope, dans les Cantons de l'Est, a reconnu cette vérité, que la sauvegarde du Canada, si l'Angleterre veut le conserver comme une de ses colonies, c'est la présence du Canadien-français jouissant de tous ses privilèges de langue et de religion, par tout le Canada. Macdonald, Blake, les chefs des deux grands partis politiques canadiens ont reconnu cette vérité de l'égalité des deux races, lors de la confédération; et ils ont fait de celle-ci une institution bilingue, à droits égaux pour les Français comme pour les Anglais, non pas un pays exclusivement anglais et britannique.

M. Bourassa insiste sur la façon remarquablement large dont les Canadiens-français ont toujours traité la minorité anglaise de Québec, répond à ceux qui voudraient cantonner les Canadiens-français dans leur réserve, rappelle que Macdonald, lorsque Dalton MacCarthy, espoir du parti conservateur, entreprit une campagne contre les Canadiens de langue française et pour l'abolition de leurs droits, désavoua ce député et répéta qu'il n'y a pas au Canada deux races, dont l'une supérieure et l'autre, inférieure, mais deux races parfaitement égales. Puis l'orateur insiste sur l'avantage qu'il y a de connaître les deux langues officielles du pays, sans quoi, dit-il, aux applaudissements de l'auditoire, «un Canadien se trouve dans la situation d'un homme fort qui n'aurait qu'un bras». Et il fait ressortir de quelle utilité est la connaissance du français pour le commerçant, l'homme de profession, l'industriel, le citoyen, quel qu'il soit, à tous les points de vue. Dans un dernier mouvement, il résume sa thèse de l'égalité des deux races et des deux langues reconnues par les deux partis politiques dans la confédération, en 1867, de la nécessité d'un sentiment national canadien qui mette l'intérêt du Canada avant même celui de la Grande-Bretagne, et il finit par cette déclaration explicite: «Notre lutte et notre propagande pour la conservation et la protection des Canadiens-français, avec leur langue et leurs traditions, dans tout le Canada, est la contribution la plus effective à l'entreprise de construction nationale, à la création d'une mentalité canadienne saine et au maintien des institutions britanniques au pays».

Des applaudissements nourris saluent cette dernière période; le maire de la ville, le président du *Canadian Club* ainsi que le colonel Edwards, un ex-président, remercient M. Bourassa de son discours et mentionnent Edmonton comme exemple d'une ville où minorité et majorité vivent en excellent accord. M. Bourassa reçoit les félicitations d'un grand nombre des assistants. Vendredi soir, il parlera en anglais dans une réunion publique, et les Anglais de la ville se promettent de ne pas manquer cette assemblée, à l'issue de laquelle M. Bourassa partira pour Calgary.

Georges PELLETIER.

Funérailles de Mme Vve P. C. Ducharme, N.P.

(Service particulier)

Joliette, 16. — Les funérailles de Mme P. C. Ducharme, veuve du notaire Ducharme, ont eu lieu à Joliette au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. La levée du corps a été faite par l'abbé D. Bédard, curé de la paroisse. Le service a été célébré par l'abbé D. Bédard, curé de la paroisse, assisté des abbés Ant. Ducharme, curé de la paroisse, et de M. L. Allard, curé de la paroisse. Durant le service des messes furent dites aux autels laux par les abbés: Clément Bédard, Félix Poirier, ses neveux, M. E. Dugas, chanoine F. X. Plette, curé de la cathédrale, O. Archambault, et V. Deschênes.

Le deuil était conduit par les deux fils de la défunte, MM. J. R. Emile et Camille Ducharme, ses deux gendres, MM. Hildige, Saint-Georges, et Georges Laporte, ses beaux-frères, MM. Eugène Bédard, Jos. Gadoury, ses neveux, MM. Zottique Germain, A. Ducharme, L. Gadoury, Jos. Bédard et P. Ducharme, ses petits-fils. A. Laporte, Joseph Saint-Georges, Raoul Ducharme, Bonst. Saint-Georges, et Maurice Ducharme. Les porteurs étaient: MM. L. A. Chantier, E. Bédard, E. Barrette, et W. St-Georges.

Dans le cortège on remarquait: MM. Hector Couture, S. Castellan, H. Desmarais, A. P. Poirier, G. Desrosiers, J. B. A. Richard, L. Brissette, Art. Maril, E. Dufort, Nap. Garneau, J. Guillard, L. A. Chantier, A. Fontaine, H. Beaumier, J. C. M. Coutu, O. Guillaud, U. Laporte, E. Bédard, J. E. Ladouceur, J. Lippé, N. Hotin, E. Saint-Georges, M. Champagne, J. Garneau, J. A. Coutu, Moïse Benoit, E. Barrette, D. Malo, U. Riel, M. Fréchet, J. Laporte, F. Malo, M. St-Jacques, Jos. Adams, C. Laporte, A. Saint-Georges, L. Gadoury, J. Coutu, etc., etc.

L'inhumation a eu lieu à Saint-Félix de Valois.

Un marchand se suicide

Chatham, Ont., 18 — Frank Dell, un marchand de chaussures, de cette ville, s'est suicidé, hier après-midi, en absorbant de l'acide phénique. Son corps fut trouvé par des gendarmes qui jouaient à la balle.

A propos d'Opérette

Relativement à une note parue dans quelques journaux d'hier au sujet de la Compagnie d'Opérette de Montréal, M. Henri Delcœur, directeur, nous communique la déclaration suivante:

«En ma qualité de directeur général de la compagnie et au nom de mes co-associés, je déclare qu'aucune décision n'a été prise au sujet de la date d'ouverture pour la saison prochaine. Nous n'avons fait part à personne de nos intentions et personne n'a été autorisé à faire la moindre déclaration à ce sujet.»

«Je dois vous dire également que notre organisation n'a rien de commun avec celle de la National Opera Co.; c'est une entreprise d'opérette et d'opéra-comique exclusivement français. La grande majorité de la population montréalaise parle français, et s'intéressera certainement à la musique gaie, spirituelle et facile qui émaille les œuvres que nous voulons lui faire entendre. D'autre part, tout en étant de premier choix, nos représentations seront données à un prix variant de 25 sous jusqu'à \$1.50 ce qui les rendra tout à fait populaires.»

«La compagnie achève de s'organiser et seul le manque d'un local convenable nous empêche de prendre une décision ferme.»

«C'est une chose qui peut s'arranger d'un moment à l'autre, mais soyez bien certain que nous n'avons d'autres intérêts à consulter que ceux de nos actionnaires et du public de Montréal.»

Cercle La Salle A. C. J. C.

A sa réunion régulière du 15 juin, le Cercle La Salle A.C.J.C. (section des anciens) a adopté les résolutions suivantes:

Proposé par le cam. L. Gauthier, secondé par le cam. L. Préfontaine et G. Gauthier:

1o.—Que le Cercle La Salle a appris avec un profond regret la mort de la mère de notre camarade Arthur Barrette.

2o.—Que le Cercle exprime à la famille à cette occasion ses vives sympathies et sincères condoléances;

3o.—Qu'une collecte soit faite parmi les membres pour faire chanter une ou plusieurs grand-messes à l'intention de la défunte.

O. LACOSTE.

Une exemption supplémentaire de \$500 est accordée à chaque enfant des familles affectées par la loi de l'impôt sur le revenu aux États-Unis.

AUTRES AMENDEMENTS

Washington, 18. — Le sous-comité des finances dont le sénateur Williams est le président, a décidé d'accorder à chaque enfant d'une famille affectée par l'impôt sur le revenu, une exemption supplémentaire de deux cents dollars. Le sous-comité a décidé que ce changement soit effectué demain.

Après avoir suggéré cet amendement important, le comité des finances a étudié les moyens à prendre pour changer l'exemption du bill Underwood de quatre mille dollars à trois mille. Ce changement augmenterait beaucoup le revenu et avec les exemptions additionnelles que l'on a proposées pour les enfants, l'impôt sur le revenu n'aurait pas trop fortement le budget des familles affectées. Le sénateur Simmons, président du comité des finances a déclaré, aujourd'hui, que les démocrates du sénat auraient un caucus jeudi. Si la majorité des sénateurs n'a pas fini d'examiner les différentes sections du projet, les sénateurs démocrates pourront discuter celles que le comité a déjà approuvées pendant que le travail continuera.

Demain, le comité en entier discutera l'impôt sur le revenu et les sections administratives du bill. La majorité du comité a refusé de diminuer le droit de vingt pour cent sur les diamants. Cette recommandation avait été faite par le sous-comité.

Le sénateur Ollie James, du Kentucky, qui a fait au sénat un discours où il prit la défense du président Wilson sur la question des sucres, s'est déclaré aujourd'hui grandement adversaire de l'imposition d'un droit équivalent sur la viande et le bétail. Il a annoncé qu'il fera la lutte jusqu'au bout au caucus des sénateurs démocrates.

Lorsque la majorité des membres du comité des finances a révisé l'imposition projetée de droits équivalents sur les produits agricoles, le sénateur James a déclaré emphatiquement que le public avait droit à l'entrée en franchise du bétail et de la viande.

Je suis pour l'entrée en franchise de la viande et je ferai l'impossible pour l'obtenir, a déclaré le sénateur James, lorsque après son attitude devant le comité. Parce que quelques pays imposent une taxe sur les importations du trust de la viande américaine, pour qu'on les envoie mourir de faim le peuple des États-Unis.

Les membres du comité ont siégé jusqu'à une heure avancée ce soir afin de terminer l'étude du bill du tarif aussitôt que possible.

On espère que le Sénat se réunira vendredi mais plusieurs questions importantes retarderont la réunion jusqu'à lundi. La discussion du bill au Sénat commencera probablement vers le 30.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

Le sénateur Hitchcock dont l'amendement a été rejeté a annoncé qu'il tenterait de le faire accepter au caucus des sénateurs démocrates. Il a aussi proposé un amendement pour imposer une taxe graduelle sur toutes les comités ayant un capital de plus de cent millions et contrôlant plus d'un tiers de la production de tout article de nécessité.

La découverte du docteur Friedmann

LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ MÉDICALE DE BERLIN CONDAMNENT LE TRAITEMENT DE LEUR JEUNE FRÈRE ET LUI REPROCHENT D'AVOIR ÉTÉ L'EXPLOITER À L'ÉTRANGER.

Berlin, 18. — La dernière réunion de la Société Médicale de Berlin a démontré que l'opinion des médecins allemands était fortement motivée contre le Dr. Friedmann, qui prétend avoir découvert le sérum de la tuberculose. Le professeur Max Westenhöfer, de l'Université de Berlin, a déclaré qu'un examen post mortem de l'un des patients du docteur Friedmann, avait démontré une accélération marquée de la maladie, après le traitement. Bien que le Dr. Friedmann eût garanti la guérison, la tuberculose n'en continuait pas moins à faire des progrès désastreux.

Le professeur Westenhöfer censura le Dr. Friedmann pour n'avoir pas donné des explications scientifiques et être allé à l'étranger pour exploiter son remède.

Franz Rabinowitch, professeur de bactériologie, déclara que les cultures Friedmann étaient apparemment faites à sang froid, produit qui n'est pas toujours sans danger, ainsi que la démonstra l'expérience. Le professeur Max Wolf, de l'Université de Berlin, rapporta qu'il n'avait remarqué aucune amélioration dans l'état des patients injectés par le Dr. Friedmann.

Le professeur Ludwig, qui représente le Dr. Friedmann durant son absence, fut seul à le défendre. Il déclara que des guérisons incontestables s'étaient produites et il annonça que le vaccin serait mis à la disposition des médecins dès le retour de Friedmann et de ses compagnons de voyage.

Un des membres demanda que la société passât un vote de non-confiance en le Dr. Friedmann, mais ce vote ne fut pas pris.

Un des membres demanda que la société passât un vote de non-confiance en le Dr. Friedmann, mais ce vote ne fut pas pris.

Un des membres demanda que la société passât un vote de non-confiance en le Dr. Friedmann, mais ce vote ne fut pas pris.

Un des membres demanda que la société passât un vote de non-confiance en le Dr. Friedmann, mais ce vote ne fut pas pris.

Un des membres demanda que la société passât un vote de non-confiance en le Dr. Friedmann, mais ce vote ne fut pas pris.

Un des membres demanda que la société passât un vote de non-confiance en le Dr. Friedmann, mais ce vote ne fut pas pris.

Un des membres demanda que la société passât un vote de non-confiance en le Dr. Friedmann, mais ce vote ne fut pas pris.

Un des membres demanda que la société passât un vote de non-confiance en le Dr. Friedmann, mais ce vote ne fut pas pris.

Un des membres demanda que la société passât un vote de non-confiance en le Dr. Friedmann, mais ce vote ne fut pas pris.

Un des membres demanda que la société passât un vote de non-confiance en le Dr. Friedmann, mais ce vote ne fut pas pris.

Un des membres demanda que la société passât un vote de non-confiance en le Dr. Friedmann, mais ce vote ne fut pas pris.

Un des membres demanda que la société passât un vote de non-confiance en le Dr. Friedmann, mais ce vote ne fut pas pris.

Un des membres demanda que la société passât un vote de non-confiance en le Dr. Friedmann, mais ce vote ne fut pas pris.

Un des membres demanda que la société passât un vote de non-confiance en le Dr. Friedmann, mais

POLITIQUE ETRANGERE

FANATISME ALLEMAND

Hauptmann encourt la colère de ses compatriotes parce qu'il trouve Napoléon plus grand que les héros prussiens.

Londres, 18. — Une dépêche de Berlin au Daily Chronicle dit : La tempête soulevée en Allemagne au sujet du drame à grand spectacle de Gerhardt Hauptmann a eu le résultat auquel on s'attendait. Le drame, joué au festival de Breslau célèbre les victoires d'il y a cent ans, et l'auteur, qui est un grand administrateur de Napoléon, lui donna, d'après les Allemands, autant de louanges qu'il en donne peu aux héros prussiens. Le peuple s'est soulevé le lendemain de

la première représentation et le Prince Héritier a déclaré qu'il résignerait le patronage du Festival de Cent Ans si l'œuvre n'était pas prohibée. L'oberbürgermeister ou maire de Breslau qui est en ce moment à Berlin a télégraphié hier soir à Breslau pour interdire la représentation qui est cependant allée jusqu'au bout. M. Hauptmann qu'on honore partout en Allemagne comme gagnant d'un prix Nobel y est aujourd'hui le plus haï.

MENS SANA IN CORPORE SANO

À la réception que lui ont faite les souverains hier à l'occasion du 25ème anniversaire de son accession au trône, le Kaiser recommande la pratique des sports et des exercices physiques.

Berlin, 18. — La célébration du 25ème anniversaire d'accession au trône de l'empereur Guillaume, s'est terminée hier soir par un dîner de gala et une procession aux flambeaux des étudiants.

L'impératrice, qui est légèrement indisposée, était néanmoins présente. Le roi de Saxe proposa le toast à l'empereur, qui répondit d'une manière appropriée, disant combien il était satisfait de l'aide que lui avait accordée ses collègues de l'Empire. Le départ de la procession aux flambeaux eut lieu à 9 heures 45. Les étudiants, portant leurs costumes et les insignes voyants de leurs sociétés, défilèrent devant le palais en criant longue vie à l'empereur. Celui-ci était assis sur un balcon avec l'impératrice et les autres souverains. Le défilé de la procession dura une heure et quart.

RECEPTION DE SOUVERAINS

A midi, hier, les souverains se réunirent dans la Salle des Piliers, au château impérial.

Le prince régent de Bavière, agis-

sant comme orateur, dit que l'empereur, comme directeur de la politique étrangère de l'Empire d'Allemagne, avait été le soutien de la paix et, en même temps, le facteur de la puissance de l'Empire, qui était la plus sûre garantie de la paix honorable. Il fit son éloge pour l'initiative personnelle qu'il avait déployée au sujet de la marine allemande.

Le prince régent parla ensuite des progrès économiques accomplis durant les vingt-cinq années du règne de l'empereur et dit qu'il avait été le patron de toute impulsion morale et noble dans l'empire. Le prince régent présenta ensuite à l'empereur un centre de table ayant la forme d'un navire, en argent massif, comme emblème de l'unité des souverains allemands.

En réponse, l'empereur remercia ses collègues pour le soutien qu'ils lui

avaient toujours accordé durant son règne. Parlant des divers éléments de progrès, il appuya sur l'attention donnée au sport et à la culture de l'idéal d'un "esprit sain dans un corps sain".

ANGLETERRRE

Un projet des Gallois

Londres, 17. — Ce soir, par un vote de 357 à 258, la Chambre des Communes a passé en seconde lecture le projet de loi des Gallois pour l'abolition des privilèges de l'Église d'Angleterre en pays de Galles.

Ce projet de loi, voté par la Chambre des Communes en février dernier, mais la Chambre des Lords s'y est opposée. Son sort est incertain. Le projet de loi du Home Rule.

Lloyd George est pour ses adversaires un cauchemar

Londres, 18. — On prétend ici que le but de l'attaque faite contre certains ministres du gouvernement Asquith, était de forcer Lloyd-George à se retirer de la vie publique. Il est celui que ses adversaires politiques craignent le plus. Si la résolution qu'ils proposent aujourd'hui, lors du débat sur l'affaire Marconi, est adoptée, il n'y aura pas d'autre alternative pour Lloyd et M. Isaac que de démissionner. Les parcs ouvrier et libéral cependant ont l'intention d'y proposer un amendement qui aurait pour effet de déjouer les plans des adversaires du Chancelier de l'Échiquier. Le pays n'a jamais été aussi agité au sujet d'un débat politique depuis l'introduction du bill du Home Rule par Gladstone.

La santé de Mme Pankhurst

Londres, 18. — On déclare que Mme Pankhurst est très malade. Elle est sortie hier de la prison d'Holloway, après une courte grève de faim et on l'a transportée dans une infirmerie. Lillian Lenton, arrêtée le 9 juin à Doncaster et qui devait passer aux assises de Leeds comme impliquée dans l'attentat des jardins de Kew, a été relâchée hier. Elle faisait la grève de la faim depuis son arrestation.

FRANCE

Les inscrits maritimes

Les Sables d'Olonne, 18. — M. de Monzie, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, a été reçu mardi par la municipalité. Dans un discours qu'il a prononcé, il a parlé de statut définitif des inscrits maritimes et a annoncé qu'il réglerait les rapports entre les pêcheurs et les fabricants de conserves.

Les socialistes et la loi de trois ans

Paris, 18. — M. Albert Thomas, député socialiste de l'arrondissement de Sceaux, a attaqué à son tour la loi de trois ans.

« La loi de trois ans, dit-il, nuira à l'agriculture, à l'industrie, à la natalité. Elle sera également nuisible aux jeunes gens voulant faire des études supérieures et favoriser l'immigration étrangère. »

« Cette loi n'est que le résultat d'un accord entre la Russie et la France. »

M. Barthou, président du conseil, proteste énergiquement.

M. Etienne, ministre de la guerre, proteste également.

« Le gouvernement, dit-il, n'obéit nullement à une pression extérieure. »

« La loi de trois ans est nécessaire, elle nous permettra de faire face à toutes les éventualités. »

ALLEMAGNE

La faillite de l'emprunt allemand

Berlin, 18. — Par suite de l'échec

LE DRAME DE SHERBROOKE

L'enquête du coroner s'est ouverte hier soir, mais n'a rien révélé. — Témoignage des médecins et d'un chimiste. — Ce que dit le porteur du fatal colis.

(De notre correspondant)

Sherbrooke, 18. — Dans la demeure de M. Bilodeau, au milieu de la consternation générale, où une foule anxieuse se pressait aux abords de la maison, s'est tenue hier soir, en présence du coroner Bachand, l'enquête du jury sur l'effroyable mort de Mme Bilodeau.

La seule chose que l'enquête du coroner ait révélée, c'est que le colis dont l'explosion a été si désastreuse provenait du Canada.

L'examen médical du cadavre de Mme Bilodeau, fait par les docteurs Ledoux et Edith a démontré que des fragments de coton adhérents aux blessures de la poitrine. Un chimiste pharmacien, M. Gustave Richard, a déclaré qu'un expert en explosifs pourrait probablement établir la nature de l'explosion contenu dans la boîte, d'après le seul aspect des brûlures qui sont effrayantes. Il croit qu'il serait vraisemblable de supposer que de la nitroglycérine a été mise en contact avec de l'acide nitrique lorsque s'est faite l'ouverture de la boîte. Ce serait le système de la bombe à renversement.

Mlle Anna Bilodeau, belle-sœur de la défunte, qui se trouvait auprès d'elle lorsque l'accident s'est produit et dont le témoignage, pris à l'hôpital par le Dr Noël, a été transmis au jury du coroner, déclare que cette boîte fut difficile à ouvrir et que l'explosion coïncida avec l'ouverture. Elle vit sa belle-sœur enveloppée de flammes, sentit elle-même un vif douleur à la figure. Elle ne se rappelle plus de rien de ce qui se passa ensuite.

Le facteur Omer Gaumont déclare qu'il eut le temps de parcourir une distance de 150 à 200 pieds avant d'entendre la détonation. En même temps que le colis il avait remis deux lettres dont l'une, venant des Etats-Unis, était adressée à M. Albert Bilodeau, fils de Mme Alphonse Bilodeau. Quant au colis il n'avait rien de particulier qui pût fixer l'attention. Comme la provenance n'est pas indiquée sur les colis de la même manière que sur les lettres, il ne peut dire d'où il venait; toutefois il déclare qu'il devait venir du Canada, parce que s'il eût porté un timbre étranger il eût fallu le faire passer par la douane.

Le colis portait l'adresse suivante écrite à la machine :

"A. O. BILODEAU,

Sherbrooke,

Il était enveloppé d'un papier et, comme nous le disions plus haut, fut difficile à ouvrir.

M. A. O. Bilodeau, époux de la défunte, requis de donner ses impressions sur le malheureux événement d'hier matin, ne peut, malheureusement rien apporter à l'enquête qui se poursuit. Il est entrepreneur en construction. Il ne se connaît pas d'ennemi capable de lui porter un pareil coup. Il était absent quand l'accident s'est produit de même que tous les enfants. Mme Bilodeau et sa belle-sœur restaient seules dans la maison.

L'enquête se continuera jeudi soir. La population de Sherbrooke est révoltée de la lâcheté de ce crime.

L'IMMEUBLE

M. Charles A. Lavigne, président, et Rodolphe Béty, secrétaire, de la Summerlea Realty Co. de Lachine viennent de vendre au Marcell Trust Co., une ferme située près de Dorval, au prix de \$145,000. Cette propriété mesure une étendue superficielle de 96 arpents et s'étend du Lac Saint-Louis à la Côte de Liesse. Cette propriété s'est vendue il y a dix-huit mois, au prix de \$64,000.

On a inscrit 63 transferts de propriétés dans la journée d'hier. Les principaux sont les suivants :

Pour \$61,024.80, M. Olivier Limoges a vendu à M. Georges Boussoleil une propriété située rue Saint-Denis, les lots 331-39 à 56 et une partie du lot 331 de la Côte Saint-Louis, à l'angle des rues Brébant et Dufferin.

Pour \$76,076, M. Hiram Levinoff a vendu à M. E. H. Holland, une propriété située à l'angle de la rue Sainte-Catherine et de l'avenue Melville.

Pour \$59,164, M. E. J. Holland a vendu à M. H. M. Levinoff la partie sud-est du lot 116, la partie sud-est du lot 115 et le lot 128 de la Côte Saint-Louis, longeant le Boulevard Saint-Laurent, dans le quartier Laurier.

Pour \$97,000, M. J. Armstrong a vendu à M. F. B. Wittel la propriété portant les Nos. 4557 et 4559 de la rue Sherbrooke.

Pour \$15,500, M. L. P. Perham a vendu à Mme Lewis A. Hart, les lots 283-32 et 284-42 situés sur l'avenue Hudson, Westmount.

Pour \$10,000, M. A. Ferguson a vendu à Mme W. G. Johnson les lots 34-6 et 7 et les lots 35-6 et 7 de la Côte des Neiges, longeant l'avenue Glencoe, Outremont.

Pour \$34,000, M. A. Handfield a vendu à M. Levitt et autres, la propriété portant les Nos. 1701 à 1715 de la rue Ontario, et les Nos 1 à 5 de la rue Wurtele.

Pour \$27,000, M. J. F. Doran a vendu à Mme Fred. Birmingham la partie nord-est du lot 147 du quartier Saint-Antoine.

Pour \$20,000, M. J. B. Vanier a vendu à M. Alfred Gilden les propriétés portant les Nos. 352 à 392 de la rue des Seigneurs et les Nos. 8 à 14 de la rue Lacombe.

Pour \$48,000, MM. H. et E. Plante et E. Guilford, ont vendus, ont vendus à M. Odilon Lévesque quatre emplacements situés sur l'avenue de l'Épée à Outremont.

Soumissions pour le charbon

Les commissaires ont reçu hier quinze soumissions pour la fourniture de 150 tonnes de charbon mou et de 6,050 tonnes d'antracite. A part deux exceptions, les soumissionnaires demandent tous les mêmes prix : \$7.50 et \$8, selon la grosseur, pour l'antracite. Un soumissionnaire demande \$7.95 et un autre, \$7.90 et \$8.50.

Pour le charbon mou, les prix sont de \$5.50 à \$6.75.

Les soumissionnaires sont T. F. Moore et Cie, J. O. Labrecque, Andrew Balle, Jos. Lefebvre et Cie, Wilson, Frères, Jos. Lefebvre et Cie, Rivet, la Geo. Hall Coal Co., Evans Frères, Jos. Bille, W. Vipond, Cohen et Fils, Dufort et Beaudoin, P. McCrory, Hart et Adair.

Chaudières tubulaires

Les commissaires ont reçu ce matin cinq soumissions pour la fourniture de chaudières tubulaires destinées au service des eaux, les prix variant de \$16,000 à \$19,317, pour les chaudières avec les appareils ordinaires et de \$16,500 à \$20,139 pour des appareils spéciaux.

D'un autre côté, tous les présidents qu'il a connus ont cherché à influencer la législation, et le président a le droit de la faire.

MAROC

Conspirateurs arrêtés

Madrid, 18. — La police espagnole a arrêté à Tétouan plusieurs Riffains depuis en femmes.

D'après les autorités, ils avaient l'intention de massacrer les Espagnols.

Les Européens se sont réfugiés dans leurs consulats respectifs, car une attaque est à craindre.

Les routes n'étant pas sûres, aucun courrier ne peut partir.

Faits - Montréal

LES MATELOTS CATHOLIQUES

Le prochain concert de l'Institut des Matelots Catholiques aura lieu mercredi prochain, à 8 h. 15 précises au club. La partie musicale sera donnée par Mlle Stark, Mme Bennett Gibbons, Mlle M. M. Laughton, M. Wilfrid Pelletier, pianiste de l'Opéra, M. Lewis Gould et M. J. Bevens Gile. Le Dickens Fellowship jouera une pièce en un acte de W. W. Jacobs intitulée "The Grey Parrot". Les matelots prendront aussi part au programme.

Le club recevra avec reconnaissance les revues et livres français qu'on voudra bien lui envoyer pour les matelots. On n'a qu'à téléphoner au "Catholic Sailors' Club", Main 2161, qui enverra chercher ce qu'on lui offrira.

BANDITS PARISIENS A MONTREAL

Dans la personne d'Armand Fanchoy dont nous rapportons l'arrestation pour vol de \$7,000 de diamants, la police croit tenir l'un des bandits de la fameuse bande de Bonnot de Paris. On vient de découvrir que les bijoux trouvés en sa possession ont été volés à la maison de Jacques Dier, 611, rue Saint-Jacques, le 6 juin dernier.

On dit que Fanchoy a tout un casier judiciaire et qu'il a été emprisonné en France; il aurait comme complice un nommé Souvy détenu à la Santé de Montréal actuellement sous l'inculpation de cambriolage chez un M. Jean Blaise, 6, rue Ballu, où 25,000 francs ont été volés. La police est également d'opinion que ces deux Français ont participé de la bande qui samedi dernier a fait sauter le coffre-fort de l'Académie de Lachine. Les deux individus seront extradés.

IDENTITE

Le cadavre du garçonnet que l'on a retiré du fleuve lundi matin, a été identifié comme étant celui du jeune Joseph Carruthers, âgé de 7 ans, et demeurant avec ses parents au No 1275 rue Notre-Dame Est. Il y aura enquête.

DISPARU

Le jeune Albert Drapeau, âgé de 5 ans, est parti de la demeure de ses parents, au No 1665 rue Saint-Jacques depuis lundi matin, et n'est pas encore reparu. Le bambin porte des salopettes bleues, une blouse blanche et une casquette rouge.

FRAPPE PAR UNE LOCOMOTIVE

Antonio Mandolino, âgé de 48 ans est décédé hier soir à l'hôpital Victoria, à la suite d'une fracture du crâne. Mandolino avait été transporté vers 4 heures 25, après avoir été frappé, dit-on, par une locomotive à Dorval. Il y aura enquête.

A LA POINTE-CLAIRE

A une assemblée publique tenue lundi dernier les citoyens de Pointe-Claire ont présenté une adresse au major McBride, le priant de se présenter comme candidat à la mairie.

Les nominations seront reçues jusqu'au 20 juin et les élections auront lieu le 2 juillet.

CADAVERE DE BAMBIN

Le cadavre du garçonnet trouvé lundi matin devant le quai de la rue Lacombe a été identifié comme étant celui de John Kuitis, disparu le 6 de la demeure de ses parents, au No 1275 rue Notre-Dame Est. Le jeune Robinson, compagnon de jeu de Kuitis, connaissait l'accident survenu à son ami mais craignait que son père le grondât parce qu'il était allé sur les quais, il ne souffla mot à personne pendant une semaine. Ce n'est qu'hier qu'il raconta l'histoire aux détectives.

Au Catholic High School

La distribution des prix du Catholic High School a eu lieu hier soir à la salle Stanley en présence du ministre de la justice, M. Chas. Doherty et des abbés McShane et O'Leary.

MM. A. McCarthy et R. Burns ont très bien interprété la scène de la querelle extraite de "Julius César".

MM. Cric Ryan, Clarence McCaffrey, Gerald McCarthy ont également remporté beaucoup de succès dans le "Thief of the Time".

Il y eut de jolies morceaux de chant brillamment rendus par Mlle Laura McCaffrey, M. R. J. Hogan et M. Quinn.

M. Doherty a loué l'œuvre admirable que poursuivait le "Catholic High School" et félicité ensuite les professeurs de leur enseignement et les élèves de leur succès.

Les abbés O'Connell, McShane et Daly adressèrent également la parole et furent très applaudis.

Questions économiques

DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES POUR LES ACHATS EN COMMUN.

Mon oncle Arthur m'écrivit qu'il vient d'acheter une demi-tonne de blé gelé pour l'alimentation des animaux sur sa ferme de Coaticook. Comme il n'y a pas encore de sociétés coopératives dans sa paroisse, force lui a été de passer par la filière ordinaire... et de payer en conséquence. Or, savez-vous par combien de mains ce blé gelé a dû passer avant d'arriver chez lui ? Suivons-le.

Un cultivateur de l'Ouest l'a vendu, par l'entremise d'un agent, au propriétaire d'un de ces "massifs entrecroisés à grains", communément appelés éleveurs, lequel propriétaire l'a revendu, par l'entremise d'un autre agent à un marchand de Montréal, lequel l'a revendu au marchand de Coaticook, lequel l'a re-re-vendu à son oncle, pour le prix de \$1.74 les cent livres. Le marchand détaillant s'étant fait payer comptant, voici l'argent qu'il a remis au marchand de Coaticook en sens inverse, remontant du marchand de la paroisse au marchand de gros de Montréal ; du marchand de Montréal à l'autre marchand... pour arriver enfin entre les mains du cultivateur de l'Ouest qui l'attendait avec impatience. Seulement, ce pauvre producteur, il ne touchera que quarante-sept sous, (\$0.47) par cent livres.

— Et le reste ?

— Le reste, il est resté en chemin. N'est-ce pas que le procédé est un peu dispendieux et beaucoup trop compliqué ?

— Peut-être ; mais par quel moyen voulez-vous le simplifier ?

— En supprimant les intermédiaires inutiles.

— Oui, oui, vous avez beau parler d'intermédiaires inutiles ! n'empêche que le jour où ils disparaîtraient tout d'un coup, ces intermédiaires, la machine économique serait singulièrement détraquée ! Par qui les remplacer ?

— En formant des sociétés coopératives dans les paroisses...

— Et le marchand de la paroisse, qu'en ferez-vous ?

— Allons donc ! Dites-vous que je mets en déconfiture parce que j'achète ailleurs que chez lui, quelques centaines de livres de blé gelé ! Puis, êtes-vous bien sûr que ces quelques sous que l'épargneur perd, il ne les englobera pas le printemps prochain, quand ma femme prendra chez lui les toilettes de mes grandes filles ?

Les sociétés coopératives me vont, à moi, parce qu'elles font parvenir les marchandises, par les voies les plus directes des mains du producteur dans les miennes, et parce que mon argent, en retour, passe directement de mes mains dans celles du producteur.

Les principes sur lesquels reposent les coopératives sont tellement simples qu'il devrait y en avoir un peu partout, comme dans les autres pays, où le niveau intellectuel n'est pas plus élevé que chez nous.

Ajoutez que le capital de leur mise en action n'a pas besoin d'être bien considérable et puis, les bénéfices sont d'une constatation si facile ! Avec une société coopérative dans sa paroisse, l'acheteur peu fortuné peut se procurer les quelques poches de blé dont il a besoin pour ses paillottes, au même prix que son voisin qui en prend plusieurs tonnes.

Et dire que la plus pauvre des paroisses, avec la plus petite des petites coopératives, pourrait déjà offrir au plus pauvre de ses pauvres sociétaires l'avantage de faire ses achats en commun avec soixante et quelques autres Coopératives, par l'entremise du Comptoir Coopératif de Montréal.

COOPÉRATEUR.

Une fête à l'Union Chorale Sainte-Catherine

La soirée organisée par l'Union Chorale Sainte-Catherine a remporté un éclatant succès dimanche dernier.

Il s'agissait d'offrir aux membres de la Chorale des marques tangibles de leur dévouement. Le premier à recevoir les éloges fut M. Armand Renaud, l'habile directeur de chant, à qui il fut offert un magnifique quinquet (lucarne) et une baguette de chef, montée en argent, accompagnés d'une adresse de remerciements faite par M. Adélaïde Therrien, membre de l'Union Chorale, et le portrait peint par M. J. Zuteau, artiste peintre. L'adresse fut lue par M. J. Ellett, président.

A Mme Renaud, il fut offert un superbe bouquet présenté par la fillette Léonide Cyr, enfant de M. Edouard Cyr, membre de la Chorale.

L'orchestre Gagnon, composé uniquement de membres de l'Union, fit entendre les meilleurs morceaux de son répertoire : orchestre aux chœurs sous la direction de M. Raoul Gagnon.

Des parties de euchre furent organisées, où furent remportées de nombreux et riches prix, offerts par les membres actifs et membres honoraires de l'Union.

La Chorale se fit entendre dans le chant des "Martyrs aux Arènes". Le morceau fut exécuté de manière remarquable.

M. Henri Laflamme, M. et Mme Fortin chantèrent à leur tour, faisant les délices de l'assistance. M. Louis Larivière, organiste, fit l'orgue.

Des discours furent faits par M. l'abbé Piette et par M. Dugas, qui félicitèrent les organisateurs de cette fête.

M. L. P. Collette se fit applaudir dans ses déclamations.

On procéda ensuite à la distribution de prix d'assistance des membres durant l'exercice 1912-13.

1er prix, M. J. Lafrenière.

2e prix, M. Raoul Ménard.

3e prix, M. Louis Desnoyers.

Les messieurs dont les noms suivent composèrent l'orchestre.

R. Gagnon, directeur.

R. Gagnon, violon.

A. Gagnon, cello.

A. Gagnon, piano.

G. Gagnon, clarinette.

J. B. Hébert, corne.

J. B. Hébert, trombone.

Enchantés de la soirée, les assistants se sont retirés aux petites heures, emportant le regret de voir la fin de cette charmante soirée arriver si tôt, et se promettant de recommencer.

Le comité d'organisation se composait des messieurs suivants : MM. J. Ellett, P. E. Chagnon, J. Bouchillier, L. Desnoyers, A. Thériault, E. Blau, A. Cloutier, O. Lapointe, Ed. Cyr.

Couppables de conspiration

Londres, 18. — Les six suffragettes qui ont dirigé le mouvement à Londres et un homme de leurs partisans ont été hier trouvés coupables, par les jurés de la Cour Criminelle, de conspiration dans le but de commettre des dommages malicieux à la propriété. Le jury a recommandé Miles Lake, Lennox et Barrett à la clémence du tribunal.

PARIS KID GLOVE STORE

140 RUE PEEL (près Hôtel Windsor)

Vente de Corsets de Juin OCCASIONS SPÉCIALES

dans les Corsets Français et Américains.

Comprenant les lignes discontinuées et désassorties de Marques bien connues :

500 paires C. B. R. & G. et courts importés, en belle batiste mercerisée. Valeurs régulières : \$2.00 et \$3.50. Spécial \$1.50

200 paires Corsets Gosard se lançant en avant et R. & G. Valeurs régulières : \$5.00 et \$9.00. Spécial \$3.50

200 paires Corsets Binner & Irene, modes nouvelles, en coutil blanc importé. Valeur régulière : \$9.00. Spécial \$5.00

ESCOMPTE 25 p.c. sur tous les modèles des Bras-

sières et sur les Jupons en soie.

Une Burroughs dans une Buanderie Chinoise

Un Chinois de San Francisco a récemment mis au rancart sa machine à calculer, vieille de deux mille ans, (la Swanpan) et a acheté une machine à compter Burroughs.

Il ne voudrait plus changer sa Burroughs pour un char de Swanpan—et vous feriez de même.

Durant ce mois, l'agent de la Burroughs dans votre district fait une démonstration spéciale de la Duplex Burroughs—une machine qui fait l'ouvrage de deux.

Il ne peut aller voir tout le monde, de sorte que si vous voulez voir combien de travail, de fatigue, de temps et d'argent cette machine vous épargnera, envoyez simplement une carte.

Démonstration gratuite, naturellement.

Burroughs Adding Machine Co.

R. N. AHERN, Gérant des Ventes

592 rue

LA VIE SPORTIVE

LA JOUTE DE SAMEDI SERA

ARBITRÉE PAR E. C. ST-PÈRE

ET LE Dr J. A. COUSINEAU

LA PARTIE TORONTO-IRISH-CANADIAN AU PARC MASCOTTE SE RA CONDUITE AVEC IMPARTIALITE. — LE BEACHERS TENTERONT DE VAINCRE LES IRLANDAIS MAIS CEUX-CI RESERVERONT UNE CHAUDE RECEPTION AUX TORONTONIENS.

Henry Scott était de nouveau en uniforme avec les Irish-Canadiens la pratique d'hier soir et a paru en excellente forme. Henry Scott était sur la liste des malades depuis deux semaines à la suite de blessures reçues au cours de la joute Toronto-Irish-Canadian, au parc Mascotte, au commencement de la saison.

Les joueurs d'attaque se sont alignés contre la défense et pendant plus d'une heure les avant de l'Irlandais ont donné du fil à retordre à leurs co-équipiers qui avaient soin des buts.

Les journaux de Toronto laissent entendre de plus en plus que Billy

Fitzgerald reviendra sur l'équipe des Bechers, si les circonstances viennent à l'exiger. Jim Kavanagh prend donc toutes les précautions voulues pour se mettre à l'abri d'une surprise en faisant pratiquer ses meilleurs joueurs. Les Toronto sont anxieux de prendre une revanche de la défaite subie au terrain de l'Irish-Canadian au commencement de la saison, et l'effort qu'ils feront pour réussir ce coup vaudra la peine d'un déplacement des amateurs au parc Mascotte. Le président Percy Quinn a demandé à M. E. C. St-Père et au Dr J. A. Cousineau d'arbitrer cette partie.

Belles parties au Parc Mascotte

Le terrain du Canadien a été dinanche le théâtre de deux belles parties de croquet. La première mettait aux prises le Mascotte junior et le Jacques-Cartier, et celui-ci l'emporta par un résultat de 5 à 0 après une brillante exhibition. Cette partie se termina par un résultat de 1 à 0 en faveur du Mascotte après du jeu rapide et scientifique.

Dans le 2^e engagement le Mascotte se montra supérieur à ses adversaires ajoutant deux autres points à son crédit après une période des plus mouvementées, mettant le résultat à 3 à 0.

Il est regrettable que cette partie ait été terminée par deux périodes des plus intéressantes, vu l'engagement du terrain par le croquet et le public quoiqu'incommodant acclama les deux clubs.

Ligue de la Cité

LES CLUBS RICHMOND ET VOLTAIRES SERONT AUX PRISES DIMANCHE PROCHAIN AU TERRAIN DU SHAMROCK. — BALMORAL vs ATHLETIQUE.

Les supporters des clubs Voltair et Richmond seront servis à souhait dimanche prochain, au terrain des Shamrocks, car ces deux clubs, si bien balancés s'y rencontreront dans la deuxième partie de l'après-midi.

Bert Deschamps et Raoul Thibault sont réticents, car ce serait braver de leur part que de prédire le résultat avant que le dernier joueur soit passé au bâton. Duchesneul et Ed. Walsh de la ligue de la Cité, sera dans la boîte pour les Voltairiens, et comme d'habitude, tous les espoirs les Richmond reposent dans l'habileté des Freddie Ashton. Comme la partie est le commencement de la saison, le gérant Thibault a fait revenir Frank Rielly, de Boston et a engagé, par-à-dit, Delisle, un fort outfielder du club Sorci. Morin, le receveur régulier des Richmond, devra revenir à Montréal pour dimanche, ou sinon le président de la ligue de la Cité, le considérera comme sauteur de contrat et emboîtera tous les clubs de la ligue d'aller jouer contre les Saint-Hyacinthe, tant que Morin n'aura pas rempli ses obligations. Dans la première partie au programme les Balmoral et les Athlétiques se feront une lutte bien courtoise.

Viger A. A. A.

Une réunion des directeurs fondateurs de l'Association Viger sera tenue le vendredi, 23 juin courant, à la demeure du président à 8 heures et 30 minutes. Des questions de très haute importance seront discutées.

Je prie tous les directeurs fondateurs l'y assister.

O. PAYETTE,

Secrétaire-trésorier,

Viger A.A.A.



Une pincée de sel et une cuillerée de vinaigre, toute la journée, gâtent l'appétit et affaiblissent la digestion. Remettez votre estomac à son état normal, en prenant les Tablettes Na-Dru-Co contre la Dyspepsie après chaque repas — et abandonnez cette habitude de tout gâter.

Les Tablettes Na-Dru-Co contre la Dyspepsie sont les meilleurs amis connus de ceux qui souffrent d'indigestion et de Dyspepsie. 50c. la boîte chez votre pharmacien. Elles sont recommandées par la National Drug and Chemical Co. of Canada, Limited.

Le National veut reprendre le terrain perdu

LA SAISON EST ENCORE JEUNE ET LES "HABITANTS" ESPERENT AUX HONNEURS DU BIG FOUR. — IL RENDRA VISITE AUX INDIENS SAMEDI. — LES ARBITRES.

Le club canadien-français n'a pas encore remporté tous ses titres au championnat du Big Four malgré les quelques échecs qu'il a subis depuis l'ouverture de la saison. La saison de croquet est encore jeune, et il ne faut pas envisager l'avenir avec le pessimisme de gens qui semblent croire à la mort du jeu de croquet parce que le National a subi quelques revers. Il en est toujours ainsi dans les ligues où les clubs sont bien balancés. Les Tecumseh pratiquent ardemment, car Charlie Querrie tient à prouver au public que les clubs National et Tecumseh peuvent encore attirer des foules à Hanlan's Point.

Le président Quinn a nommé Jack Marshall et Roddy Finlayson pour arbitrer cette joute.

Les parties dans les grandes ligues

Voici les résultats des parties jouées hier dans les séries des ligues Américaine et Nationale :

LIGUE AMERICAINE

Partie du matin :

Boston... 10211200x-7 10 2

Detroit... 110000002-6 4

Moseley et Carrigan ; Zamocho, House, Claude et McKee.

Partie de l'après-midi :

Detroit... 002011000-4 10 0

Boston... 012000000-3 8 3

Dallas et Starnes ; Bodinet, Leonard et Nunamaker.

St-Louis... 201030001-7 12 1

New-York... 110000010-4 11 2

Baumgardner, Hamilton et Agnew ; Keating, Fisher, Caldwell, Warhop et Sweeney.

Chicago... 000010000-1 3 1

Philadelphie... 01000204x-7 13 0

Scott, Lang et Shalk ; Houck et Lapp.

Cleveland... 011000000-3 9 1

Washington... 20000301x-9 9 1

Mitchell et O'Neill ; Mullin, Hughes et Henry.

POSITION DES CLUBS

G. P. P.C.

Philadelphie... 41 12 774

Cleveland... 36 20 643

Washington... 30 25 545

Chicago... 30 27 526

Boston... 27 25 509

Detroit... 24 34 414

St-Louis... 21 39 350

New-York... 13 39 250

LIGUE NATIONALE

New-York... 114000000-6 14 1

Cincinnati... 001100000-2 4 1

Tresau, Fromme et Meyers ; Packard, Ames, Wharrier et Clarke.

Philadelphie... 000000000-7 7 3

Chicago... 20101000x-6 0

Brennan, Moore et Dooin ; Smith et Bresnahan.

Brooklyn... 010300400-8 13 2

St-Louis... 000000000-3 9 3

Yingling et Miller ; Ferritt, Marbet et McLean, Roberts.

Boston... 000000100-1 3 1

Pittsburgh... 000000000-0 4 1

Perdue et Rariden ; O'Toole et Coleman.

POSITION DES CLUBS

G. P. P.C.

Philadelphie... 32 16 667

New-York... 30 19 612

Chicago... 30 24 556

Brooklyn... 26 23 531

Boston... 24 26 480

Pittsburgh... 24 23 453

St-Louis... 23 32 418

Cincinnati... 18 37 327

Ligue Canadienne

JOUTES D'HIER

London... 028002000-4 7 3

Peterboro... 101000000-2 6 2

Chaput et Matteson ; Brodie et Trott.

Brantford... 100010110-4 8 3

St-Louis... 000000020-2 7 2

Close et Lamond ; Carlow et Fisher.

Ottawa... 200000000-2 7 1

Guelph... 200000300x-5 9 1

Ostermeyer et Lage ; Schuyler et Daniels.

Bevin... 002020300-7 14 3

St-Michael... 430100001-12 4

Bradshaw, Auld et McAvoy ; Reilly, Clements et Powers.

POSITION DES CLUBS

G. P. P.C.

Saint-Thomas... 22 16 511

Guelph... 20 14 588

Hamilton... 21 16 568

London... 19 15 559

Ottawa... 19 17 528

Peterboro... 16 19 457

Brantford... 13 22 371

Berlin... 11 24 314

Providence 7 ; Montréal 6

TEL FUT LE RESULTAT DE LA PARTIE D'HIER. — LA GUIGNE S'ACHARNE AUX ROYAUX. DEUX JOUTES AUJOURD'HUI.

JOUTES D'HIER

Providence, 7 ; Montréal, 6.

Newark, 5 ; Toronto, 1.

Buffalo, 4 ; Jersey City, 2.

Rochester, 7 ; Baltimore, 5.

Rochester, 6 ; Baltimore, 3.

POSITION DES CLUBS

G. P. P.C.

Newark... 37 21 638

Buffalo... 33 25 569

Rochester... 33 26 559

Providence... 27 27 500

Montréal... 24 29 453

Baltimore... 26 32 448

Jersey City... 23 30 434

Toronto... 22 33 400

PARTIES D'AUJOURD'HUI

Montréal à Providence, (2).

Toronto à Newark.

Buffalo à Jersey City.

Rochester à Baltimore.

Providence, 18. — La guigne et la pauvreté du jeu de Lennox au deuxième but ont été les causes de la défaite des Royals, par 7 à 6, aux mains des Grays hier après-midi dans une joute des plus intéressantes.

Les visiteurs furent supérieurs aux joueurs locaux et ceux derniers doivent leur victoire à la chance. Reigh était dans la boîte pour les Grays mais ses balles furent frappées avec force et il en fut de même de Mason. Celui-ci fut remplacé par Frank Smith à la huitième reprise. Frank fit excellente figure dans cette manche mais malheureusement il eut un moment de faiblesse dans la reprise suivante et les visiteurs comptèrent deux points.

Aujourd'hui ces deux mêmes équipes joueront deux parties et il est à espérer que les nôtres sortiront victorieux.

Voici le résultat détaillé de la partie :

PROVIDENCE

AB. R. H. PO. A. E.

Platte, r.f. 5 2 2 0 0

Powell, c.f. 2 2 1 0 0

Deal, 3b. 4 1 3 2 0

McIntyre, l.f. 3 0 1 0 0

Bauman, ss. 4 0 1 2 4

E. Onslow, lb. 4 0 0 11 0

Ens, 2b. 4 0 0 4 0

J. Onslow, c. 3 1 1 3 1

Risley, p. 1 0 1 0 4

Shean, x. 1 1 1 0 0

Totaux... 33 7 11 27 15 2

X-A frappé pour Reigle à la 9e reprise.

MONTREAL

Allen, r.f. 5 0 2 1 0

Gilhooley, c.f. 3 1 0 1 0

Yeager, 3b. 5 2 2 0 2

Griggs, lb. 4 0 2 10 0

Demmitt, l.f. 5 2 4 2 0

Lennox, 2b. 4 0 1 1 4

Purtell, 3b. 1 1 0 0 0

Esmond, ss. 5 0 2 5 4

Madden, c. 4 0 0 4 2

Mason, p. 3 8 0 1 0

Deininger, xx. 1 0 0 0 0

Smith, p. 0 0 0 0 0

Totaux... 40 6 13x24 13 1

Personne de mort quand le point victorieux a été compté.

X-A frappé pour Mason à la 8e reprise.

Resultat par reprise :

Providence... 111010102-7 11 2

Montréal... 002000022-6 13 1

Deux buts, Powell, Deal, 2. Esmond, 3 buts, Reigle, Lennox, Sacrifice, Deal, Griggs, Platte. Jeux double, Lennox à Griggs à Esmond. Retirés au bâton par Mason, 2 ; Reigle, 2. 1 but sur balles, Mason, 3 ; Reigle, 3 ; Smith, 1. 1er but sur erreurs, Providence, 1. Montréal, 2. Laissez sur les buts, Providence, 7, Montréal, 11.

Temps 1.40. Arbitres, Hayes et Carpenter.

Toronto... 000001000-1 6 4

Newark... 20011000x-5 6 0

Brant et Brown et Graham ; Aitchison et Smith. Arbitres, Nallin et Owens.

1ère partie :

Baltimore... 00002020-5 13 1

Rochester... 000031102-7 16 0

Roth et Egan ; Quinn et Williams. Arbitres, Finnegan et Quigley.

2ème partie :

Rochester... 041000100-6 9 2

Baltimore... 102000000-3 7 2

Hynes et Jacklitsch ; McTigue, Morrisette et Bergen, Egan. Arbitres, Quigley et Finnegan.

Buffalo... 000010003-4 6 0

Jersey City... 000020000-2 8 0

Frill et Gowdy ; Davis et Blair. Arbitre, Mullen.

Ligue de crosse Junior Four

ECHELLE DES PARTIES

Regals vs St. Michaels.

Standard vs C.P.R.

C.P.R. vs St. Michaels.

Standards vs Regals.

St. Michaels vs Standards.

Standards vs Regals.

C.P.R. vs Standards.

Standards vs Regals.

St. Michaels vs Standards.

Regals vs C.P.R.

St. Michaels vs Regals.

C.P.R. vs Standards.

Standards vs C.P.R.

Regals vs St. Michaels.

Standards vs Regals.

C.P.R. vs Standards.

Standards vs Regals.

St. Michaels vs Standards.

Regals vs C.P.R.

St. Michaels vs Regals.

C.P.R. vs Standards.

Standards vs Regals.

St. Michaels vs Standards.

Regals vs C.P.R.

St. Michaels vs Regals.

C.P.R. vs Standards.

Standards vs Regals.

St. Michaels vs Standards.

Regals vs C.P.R.

St. Michaels vs Regals.

C.P.R. vs Standards.

Standards vs Regals.

St. Michaels vs Standards.

Regals vs C.P.R.

St. Michaels vs Regals.

C.P.R. vs Standards.

Standards vs Regals.

St. Michaels vs Standards.

Regals vs C.P.R.

St. Michaels vs Regals.</

LA RESPIRATION ARTIFICIELLE

D'intéressants essais ont été faits au Champ de Mars hier après-midi

M. Alfred Giroux, agent montréalais des appareils "Draeger" pour la "Canada Sanax Company" de Toronto, a donné une explication des plus détaillées hier après-midi sur le Champ de Mars, de la merveille allemande.

Les appareils Draeger sont appelés à apporter les plus grands secours dans les incendies. Les compagnies minières et les hôpitaux peuvent aussi s'en servir à leur grand avantage.

L'appareil contre la suffocation consiste en une plaque de fer à laquelle se trouvent adaptés deux petits réservoirs munis chacun d'un tube qui pénètre dans la bouche. L'extrémité supérieure peut s'insérer dans la bouche.

L'appareil se porte à gauche, le sac couvrant presque entièrement la poitrine. Il est rendu immobile au moyen de courroies dont on peut se ceindre les reins et la nuque.

Un coussinet spécial peut s'adapter à l'extrémité du sac et permet à plusieurs personnes de pouvoir se servir de l'appareil. Il se met dans un étui qui le peut porter constamment sur soi.

Le fonctionnement du Draeger est des plus simples. L'air se dégageant des poumons s'introduit d'abord dans le sac, pénètre dans un premier réservoir contenant de la potasse caustique, où il laisse tout son acide carbonique, et s'introduit de nouveau dans le second réservoir à oxygène manométrique, qui aux poumons. Le fonctionnement peut durer une demi-heure à la suite de laquelle le contenu des réservoirs peut être renouvelé et remis en opération. L'appareil est muni d'une espèce de manomètre indiquant la tension des gaz des réservoirs.

L'appareil contre la suffocation ne pèse qu'une vingtaine de livres et ne gêne aucunement les mouvements du porteur.

Le second appareil "Draeger" est destiné à la respiration artificielle. Il est composé sur le même modèle que le premier, mais il est automatique. Il a l'avantage de pouvoir s'adapter à tout poumon et fonctionner avec une facilité extraordinaire.

Le "Pulmotor" est aussi portatif. Sa pesantier n'est que d'une quarantaine de livres.

Les appareils "Draeger", inventés il y a une dizaine d'années en Allemagne, ont été rendus les plus grands services à l'humanité. Nombre de brigades de pompiers, d'hôpitaux et de compagnies minières des États-Unis et de l'Europe ont retiré les plus grands avantages de leur emploi.

Des centaines de "noyés" ou de "mineurs asphyxiés" sont revenus à la vie grâce au "Pulmotor Draeger".

M. Alfred Giroux a donné une intéressante démonstration de l'appareil contre la suffocation hier après-midi.

Vêtu de son appareil, M. Giroux a passé une vingtaine de minutes dans un des cabanons du Champ de Mars que l'on avait préalablement saturé de formoline. On sait que ce produit chimique est beaucoup plus aigre que le soufre.

M. Giroux est ressorti de son four sans encombre et sans avoir subi la moindre gêne. Il a été acclamé par la foule. M. L. H. P. se sont déjà procurés quelques appareils Draeger et se plaît à en dire les plus grands biens.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Alfred Giroux, 207 rue Saint-Jacques, Chambre 26, Montréal, Main 6409.

La guérison de la coqueluche

INTERESSANTE EXPERIENCE FAITE A TUNIS PAR DEUX MEDECINS MILITAIRES FRANÇAIS.

Paris, 18. — Le docteur Emile Roux, directeur de l'Institut Pasteur et membre de l'Académie de médecine, a laissé entendre à l'Académie des Sciences qu'il se pourrait qu'on découvre bientôt le remède spécifique de la coqueluche.

Le docteur Roux présentait un rapport du docteur Alfred Concor, bactériologiste à l'hôpital militaire du Belvédère, à Tunis, qui, avec la collaboration du docteur Nicolle, a préparé une solution renfermant des bacilles vivants de la coqueluche et la injectée à 122 petits coquelucheux. L'injection a été répétée tous les deux jours.

Trente-sept pour cent des enfants ont guéri en moins de trois semaines, quand la durée de la maladie est, avec un traitement ordinaire, de deux à cinq mois. Des autres, quarante pour cent montrèrent une grande amélioration, les autres vingt-trois pour cent n'ont été ni améliorés ni rendus plus malades par le traitement.

Le docteur Roux dit que ces expériences ont été faites sur une trop petite échelle pour être probantes, mais il croit que c'est un grand pas de fait vers la solution du problème.

Le docteur Friedman quitte l'Amérique

New-York, 18. — Le docteur Friedman s'est embarqué aujourd'hui pour Berlin. Son institut avait été fermé la suite de l'ordre du bureau d'hygiène prescrivant l'emploi de son sérum. Le docteur n'a pas dit s'il reviendrait ou non en Amérique.

Paris, 17. — Le peintre Carrier-Belleuse est mort dimanche.

LAXATIFS NA-DRU-CO

L'indigestion ordinaire des femmes, la source de tant de causes de mauvaise santé, cède promptement à l'action anodine mais infatigable des Laxatifs Na-Dru-Co.

25 cents la boîte. Chez votre pharmacien. 141F NATIONAL BROS AND CHEMICAL CO. OF CANADA, LIMITED.

FEUILLETON DU DEVOIR

VIEILLES GENS VIEUX PAYS

par JEAN DE LA BRETE

(Suite)

Malgré ses airs obstinés, je crois que, depuis quelque temps, il était ébranlé.

Bertrand m'écoula d'un air réveillé, à mon grand étonnement, paraissait plus mélancolique que joyeux.

"Espère, dit-il, qu'elle sera heureuse."

"Singulière réflexion! Ne l'aimez-vous pas de toute votre âme?"

"Je ne puis exprimer combien l'aime, ma tante, mais, continuait-il timidement oublier, comment oublier la vie que j'ai lui offre? Ce n'est plus l'existence d'un homme dont la carrière brillante pouvait entourer du mouvement et du prestige qu'elle eût sans doute aimée. Aux yeux de bien des gens, ma position sera toujours fautive. Plus tard, quand on dira que j'ai dû quitter l'armée, on aura oublié le motif de ma démission, et alors que pensera-t-on? Puisse-t-elle n'en pas souffrir, chère Hébé!"

Interprétant ces réflexions dans le sens de mes propres pensées, ainsi qu'il arrive souvent, je m'empressai de lui dire:

"Vous reconnaissiez enfin que vous aviez eu tort?"

"Tort? dans quel sens, demandait-il, tellement étonné de mon idée qu'il ne comprenait rien à ma question."

"Comment! mais tort de ne pas vous battre, Bertrand!"

"Ah! vous revenez toujours au même point, ma tante. Non! je ne reconnais pas le tort dont vous parlez, et je ne regrette pas un instant d'avoir agi selon ma conscience. L'examinez simplement la situation et ses difficultés."

"Etrange! dis-je, impatientée. Encore plus étrange, ma tante, que les Granvillais soient si peu catholiques."

La réponse me piqua au vif! Ainsi telle était sa pensée sur nous. Pas assez catholiques, nous Granvillais, qui avons été jadis des principes, et ne regrette pas un instant d'avoir agi selon ma conscience. L'examinez simplement la situation et ses difficultés."

DANS LE Monde Ouvrier

12

DIFFEREND REGLE

(De notre correspondant)

Québec, 17. — L'Union des Cordonniers Machinistes a accepté hier soir les propositions faites par les patrons pour le règlement du différend survenu aux manufactures Marsh et Ritchie et l'affaire est réglée. Les machinistes qui demandaient 45 cts par caisse en recevront 40. L'ouvrage est repris comme à l'ordinaire ce matin.

UNE JOYEUSE FETE

Le club ouvrier-municipal de la paroisse n'attendait évidemment pas la mélancolie. A ses travaux toujours intelligents et bien intentionnés, il joint aussi de belles fêtes, qui entretiennent la joie et la cordialité au sein de ses membres.

C'est ainsi qu'il a eu un concert-boucané des mieux réussis. De fait, ce fut une des soirées, qu'il fait bon de vivre. La gaieté et l'entrain n'ont cessé de régner, activés par les joyeux propos et les chansons comiques de MM. J. D. Lafleur, président, L. Montmarquette, D. Saint-Georges, MM. Métyer, E. Trudel et L. Larose, etc.

La soirée ne s'est terminée que fort tard.

CONTESTANTS ET DEFENSEURS

C'est autour des projets logés contre l'élection des délégués du Local 100, de Brockton, Mass., à la convention des ouvriers de la "Boot and Shoe Workers Union", que s'est concentrée toute l'attention de celle-ci, depuis son entrée en travail.

Nous avons déjà dit les accusations portées contre la délégation de Brockton, au sujet de l'élection des messieurs qui en font partie, que l'on prétend entachée d'illégalité, par les candidats défaits.

Hier, MM. Royal Dano, C. Regner, P. Peterson et W. Russell, les accusateurs, ont expliqué ce qu'ils entendaient par illégalité. Ils prétendent que les ouvriers du local ont été cabalés et préjugés par les membres de la délégation, qui n'ont pas hésité, pour assurer leur élection, à faire circuler un bulletin ne portant pas les noms des protestataires. Ils ont dit qu'ils n'étaient pas candidats.

En réponse, les délégués élus, MM. Edward W. Holmes, président du local 100, et M. Herman Bouchard, ont répondu qu'ils n'avaient pas distribué de bulletins. Ils ont dit que les délégués élus, MM. Holmes, Bouchard, et M. J. Chagnon, ont été élus par les ouvriers du local 100, et qu'ils n'ont pas distribué de bulletins.

M. Bouchard a prétendu en plus que, devant le comité des créances, il n'a pas distribué de bulletins. Il a dit que les délégués élus, MM. Holmes, Bouchard, et M. J. Chagnon, ont été élus par les ouvriers du local 100, et qu'ils n'ont pas distribué de bulletins.

Quelques uns des conventionnels ont déclaré qu'il ne convenait pas de déqualifier les délégués de Brockton, sur les accusations portées contre eux, accusations, non fondées, affirmant que la décision finale est attendue dans le courant d'aujourd'hui.

Hier après-midi, les membres de la convention se sont rendus en tramway, à Lachine, dont ils ont sauté les rapides en bateau.

CHEZ LES OUVRIERS EN FER.

Les membres de l'union des ouvriers de la construction en fer ont eu une fort belle assemblée, au cours de laquelle, une quinzaine de nouveaux membres ont été initiés. Le bel esprit de corps semble régner dans cette association ouvrière, dont tous les membres ont de zèle et d'ardeur, pour assurer le succès de la cause.

M. O'Shea, organisateur provincial, était présent, ainsi que M. Gougeon, du conseil des métiers en construction, tous deux ont adressé de belles allocutions, prêchant avec leur éloquence bien connue l'évangile de l'unionisme et les avantages qu'en retirent ceux qui s'y dévouent.

Il furent suivis de M. Morgan, agent d'affaires, qui en un appel vibrant, sut convaincre ses auditeurs de l'importance qu'il y a à presser le travail de recrutement.

CONVOCATION D'URGENCE

Les délégués des unions 349, 390, 350, 1024, des peintres-décorateurs, au comité d'organisation de la Fête du Travail sont priés de se réunir ce soir, à la salle Saint-Joseph.

REUNIONS DE CE SOIR

Union 399, des peintres-décorateurs; Union des tailleurs de pierre, saint-Joseph; Union 58 des cigariers, Temple du Travail; Union

qui avons donné asile à l'évêque Arthur de Cosé, échappé des mains huguenotes? Et, quand ils vinrent le réclamer avec force menaces, les Granvillais les regrettèrent à coups d'arquebuse.

Ils assignèrent plusieurs fois la Roque, qui se moquait d'eux et les obligeait à se retirer au plus vite.

Fermement attachés à notre vieillesse, nous ne voulions jamais entendre parler de ces huguenots. Nous leur avons prédiqué à Saint-Pair et au cœur même de notre ville, rue Notre-Dame, dans la maison Aleanne-Cointre, qui existe encore, tout proche celle de Doson.

Imaginer d'obtenir les bonnes grâces des Granvillais, lorsqu'on avait la honte de s'adresser aux Anglais, était assurément imagination de cerveaux détraqués, car s'unir à des hors-venus contre son pays est bien le crime le plus odieux et le plus honteux que l'on puisse commettre. De l'homme ait inventé.

Avant tout, je voudrais bien savoir ce que les huguenots, avec leur prédication, pouvaient nous apprendre à nous qui avions pour ancêtres des saints comme Pair, Gaud, Scudron et tant d'autres qui nous ont laissés les plus sages traditions? Ou étaient-ils, ces huguenots, avant les hommes évangéliques dont je viens de parler?

Toujours Granville Grand-Villain a été religieux, sous l'influence d'un excellent clergé, dont le seul tort, à mes yeux, est de ne pas comprendre, en certains cas, la nécessité d'un coup d'épée.

Et avec tout ces faits, tous ces souvenirs, mon neveu me déclarait que les Granvillais n'étaient pas assés catholiques!

Devant mon mécontentement, que je manifestai par une verte réponse, qui résumait ce que je viens d'écrire, Bertrand s'exclama:

"Je regrette infiniment de vous avoir froissés, ma chère tante; mais quelques points spéciaux nous avais

L'amélioration des routes

L'AUTOMOBILE CLUB ETUDE DE NOUVELLES SUGGESTIONS A CE SUJET.

Le comité de l'"Automobile Club" a discuté hier après-midi quelques-unes des importantes questions ayant trait à la campagne entreprise il y a quelques mois en faveur des bonnes routes.

Les membres du comité ont exprimé leur mécontentement de ce que le gouvernement ait pris la décision de faire commencer les travaux de la route Edouard VII à Rouse's Point, tandis qu'il y a quinze milles de Mont-Réal, entre Laprairie et Saint-Philippe la route est dans les plus mauvaises conditions.

On a aussi annoncé qu'à la suite d'une discussion engagée à la dernière session la législature ontarienne reconstituerait dorénavant les licences de la province de Québec.

Nombre de règlements ont aussi été préparés et seront soumis prochainement aux autorités civiles et provinciales.

On veut demander que la vitesse des autos qui n'est que de neuf milles à l'heure dans les limites de la ville soit augmentée de six milles, que les rues Saint-Jacques et Notre-Dame soient mises à la disposition des automobiles entre les rues McGill et L. Larose, etc.

La police compte à la surveillance du trafic dans les principaux carrefours de la ville fassent usage de sifflets pour faire circuler.

Pour la Pensée Française

C'est demain soir, le jeudi 19, que sera donné au siège de l'Association la représentation au bénéfice de la Pensée Française. A cette occasion, les élèves interpréteront un mélodrame en trois actes, "Archibald Cameron de Lochell" ou un épisode de la guerre de sept ans au Canada."

Après le fameux roman de Philippe Aubert de Gaspé. Dans les intermèdes, il y aura chant et musique par la fanfare et l'orchestre du collège.

Voici la distribution de la pièce: Archibald Cameron de Lochell, officier écossais, E. Baymont; Julia d'Aberville, capitaine A. Charest; De Saint-Luc, commandant des miliciens, A. Forget; Dumais, A. Comtois; Dubé, L. J. Chagnon; José, milicien, A. Barrette; Fontaine, milicien, M. Lajeunesse; Pierrot, milicien, E. Langlois; Montgomery, major anglais, G. Chaput; Un officier anglais, U. Collette; Le Grand Louie, chef des Sauvages alliés, E. Prud'homme; Talamouche, sauvage, J. B. Banger; miliciens canadiens, sauvages.

On s'attend à un succès comme celui qui marque toutes les manifestations patriotiques au vieux collège de l'Assomption.

DE NOUVEAUX DON

J. N. Cabana, trésorier du Comité Central, en même temps qu'il invite les donateurs à faire parvenir leurs souscriptions à l'œuvre de défense de la langue française dans l'Ontario, accuse réception des derniers dons reçus.

Le Collège Bourget, Rigaud, \$25.00; Un Ami, 5.00; J. L. Gougeon, Saint-Henri, 5.00.

AVIS IMPORTANT

Les dames qui veulent participer à la collecte du 24 juin sont priées de se souvenir que c'est cette après-midi, le mercredi 18 qu'a lieu, à trois heures précises, au Monument National, chambre 11, l'assemblée générale convoquée par M. Maclemaire, organisatrice de la collecte du 24 juin.

A l'École Normale

La distribution des prix et la collation des diplômes aux élèves instituteurs de l'École Normale Jacques-Cartier aura lieu ce soir à 8 heures sous la présidence de l'honorable P. Boucher de La Bruère, surintendant de l'Instruction Publique. Les amis de l'institution sont invités.

21, des moulins en fer, 280, rue Richmond; Union 266, des travailleurs en chaussures, 784, Sainte-Catherine Est; Union des tailleurs-couturiers; Union locale 298 des forgerons et aides-forgerons, salle Wolfe, coin Richmond et Wellington; Loge Victoria 111, de l'association internationale des machinistes, Temple du Travail; Union des tisseurs et des gazières, salle Saint-Joseph; Union des manoeuvres, Temple du Travail; Union des district des charpentiers-menuisiers, Temple du Travail; Conseil central-national, No 93, Salle des Artisans, 3, Craig Est.

17 juin. — En haut: Burlington, Chicago à Ogdensburg, cargaison générale; Kingston, Port William à Kingston, blé; Stormont, Port William à Montréal, blé; Simba, Port William à Montréal, vin; Algonquin, Port Colborne à Montréal, farine; Nipigon, Emerson à Ogdensburg, bois de construction; Peters, Manitoba à Fair Haven, bois de construction.

En haut: City of Ottawa, Montréal à Windsor, cargaison générale; Bénédict, Port Colborne à Montréal, bois de pulpe; Easton, Montréal à Port Colborne, vin; Dunelm, Montréal à Port William, cargaison générale; Westmont, Kingston à Port William, vin; Jacques, Montréal à Port Colborne, vin; Iroquois, Montréal à Port Colborne, vin.

17 juin. — En haut: Burlington, Chicago à Ogdensburg, cargaison générale; Kingston, Port William à Kingston, blé; Stormont, Port William à Montréal, blé; Simba, Port William à Montréal, vin; Algonquin, Port Colborne à Montréal, farine; Nipigon, Emerson à Ogdensburg, bois de construction; Peters, Manitoba à Fair Haven, bois de construction.

En haut: City of Ottawa, Montréal à Windsor, cargaison générale; Bénédict, Port Colborne à Montréal, bois de pulpe; Easton, Montréal à Port Colborne, vin; Dunelm, Montréal à Port William, cargaison générale; Westmont, Kingston à Port William, vin; Jacques, Montréal à Port Colborne, vin; Iroquois, Montréal à Port Colborne, vin.

17 juin. — En haut: Burlington, Chicago à Ogdensburg, cargaison générale; Kingston, Port William à Kingston, blé; Stormont, Port William à Montréal, blé; Simba, Port William à Montréal, vin; Algonquin, Port Colborne à Montréal, farine; Nipigon, Emerson à Ogdensburg, bois de construction; Peters, Manitoba à Fair Haven, bois de construction.

En haut: City of Ottawa, Montréal à Windsor, cargaison générale; Bénédict, Port Colborne à Montréal, bois de pulpe; Easton, Montréal à Port Colborne, vin; Dunelm, Montréal à Port William, cargaison générale; Westmont, Kingston à Port William, vin; Jacques, Montréal à Port Colborne, vin; Iroquois, Montréal à Port Colborne, vin.

17 juin. — En haut: Burlington, Chicago à Ogdensburg, cargaison générale; Kingston, Port William à Kingston, blé; Stormont, Port William à Montréal, blé; Simba, Port William à Montréal, vin; Algonquin, Port Colborne à Montréal, farine; Nipigon, Emerson à Ogdensburg, bois de construction; Peters, Manitoba à Fair Haven, bois de construction.

En haut: City of Ottawa, Montréal à Windsor, cargaison générale; Bénédict, Port Colborne à Montréal, bois de pulpe; Easton, Montréal à Port Colborne, vin; Dunelm, Montréal à Port William, cargaison générale; Westmont, Kingston à Port William, vin; Jacques, Montréal à Port Colborne, vin; Iroquois, Montréal à Port Colborne, vin.

17 juin. — En haut: Burlington, Chicago à Ogdensburg, cargaison générale; Kingston, Port William à Kingston, blé; Stormont, Port William à Montréal, blé; Simba, Port William à Montréal, vin; Algonquin, Port Colborne à Montréal, farine; Nipigon, Emerson à Ogdensburg, bois de construction; Peters, Manitoba à Fair Haven, bois de construction.

En haut: City of Ottawa, Montréal à Windsor, cargaison générale; Bénédict, Port Colborne à Montréal, bois de pulpe; Easton, Montréal à Port Colborne, vin; Dunelm, Montréal à Port William, cargaison générale; Westmont, Kingston à Port William, vin; Jacques, Montréal à Port Colborne, vin; Iroquois, Montréal à Port Colborne, vin.

17 juin. — En haut: Burlington, Chicago à Ogdensburg, cargaison générale; Kingston, Port William à Kingston, blé; Stormont, Port William à Montréal, blé; Simba, Port William à Montréal, vin; Algonquin, Port Colborne à Montréal, farine; Nipigon, Emerson à Ogdensburg, bois de construction; Peters, Manitoba à Fair Haven, bois de construction.

En haut: City of Ottawa, Montréal à Windsor, cargaison générale; Bénédict, Port Colborne à Montréal, bois de pulpe; Easton, Montréal à Port Colborne, vin; Dunelm, Montréal à Port William, cargaison générale; Westmont, Kingston à Port William, vin; Jacques, Montréal à Port Colborne, vin; Iroquois, Montréal à Port Colborne, vin.

La Navigation

DE NOUVEAU AU SERVICE

Le Royal George, après avoir été réparé, a repris hier son service. On se rappelle que ce paquebot échoua l'automne dernier vis-à-vis l'île d'Orléans et que la coque fut sérieusement endommagée. La Compagnie craignait fort de ne pouvoir plus utiliser le bateau; mais d'excellentes réparations l'ont complètement remis à neuf.

L'ORAGE EN EST LA CAUSE

Pour la première fois depuis sa fondation le bureau du service des signaux du gouvernement n'a pu émettre de bulletin hier. Appareils téléphoniques et télégraphiques avaient été brisés par la tempête de la veille. Tout sera en ordre aujourd'hui.

NOTES MARITIMES

Le Monmouth, ligne C.P.R. a quitté Montréal pour Liverpool hier.

Le Fomant, ligne Allan, est parti pour Londres hier.

Le Scotian, de Londres et du Havre, est arrivé à Montréal hier.

Le Montrose, ligne C.P.R. est arrivé de Liverpool à Québec hier soir.

Le Royal Edward, ligne C.N.R. a quitté Montréal pour Bristol hier.

Le Canada, ligne White Star, a quitté Montréal pour Liverpool hier.

Le Mécanique, ligne White Star, est attendu de Liverpool à Montréal ce soir.

Le Letitia, ligne Donaldson, est arrivé de Glasgow à Montréal hier matin.

LES ARRIVAGES

Paquebots A De Kaiser Wilhelms New-York... Bremen Niagara... Havre Finland... Anvers Kristianstad... Christiania Venezuela... Marcellles C.F. Tietgen... Copenhague Kaiser Franz... Trieste Prinz...

Adalbert... Philadelphie Hambourg Mauretan... Liverpool... New-York Franconia... Fishguard... Boston Minnetonka... Londres... New-York Kronland... Anvers... New-York Germania... Fayal... New-York Barbarossa... Gibraltar... New-York Benin... Port Natal St. John, N.B.

NAVIGATION INTERIEURE

Canal Lachine. — En haut: North-hilda à Oswego, bois de pulpe; Roherval à Oswego, bois de construction; H. M. Pellatt à Port William, cargaison générale; Simla à Port Colborne, vin; Rosemont à Port William, vin; Majestic à Hamilton, passagers et cargaison générale; Edmont à Port Arthur, 1800 tonnes de ciment.

En bas: Regina de Port William, 22,914 minots de blé et 78,261 minots d'avoine; L. W. Robinson de Charlotte, charbon; Arabian de Port Colborne, 38,405 minots de blé; Simla d'Érie, charbon; Majestic d'Hamilton, passagers et cargaison générale.

SAULT STE-MARIE

17 juin. — En haut: Argo, Geo. Owen, 9.30 hier soir; Bangor, John Barlow, 10.30; Perseus, 11; (acier), Wolf, 12.30 a.m.; Lynch, 2; Pathfinder, Sagamore, 2.30; Fulton, Magna, Boland, Kirby, 4; (acier), Bradley, 5; Ch. Warner, L. C. Smith, Hamilton, 6; Butler, 7; Corvus, Wade, 8; Zenith City, Chocquet, 9; Turret Crown, Venus, Zillah, Mixtec, Pesh-tigo, 10.30; Rochester, 11.30; Midland King, Davock, 2 p.m.; Athabasca, 2.30; Paliki, 3; Pitch, Matbasland, 4; Van Vliet, Howard, Mitchell, 6.

En bas: Howard Hanna, 9 hier soir; J. T. Hutchinson, Palmer, 10; Gary, 11; Walter Scranton, Coralia, Maïda, 11.30; Keefe, Presque Isle, 12.30; Utey, Dinkey, 1.30; Widener, 3; Nottingham, Cuyler, Adams, 3.30; Townsend, 4; Siemens, Manda, 7; Collingwood, 7.30; Mariska, 8.30; Osborne, 10; Hines, Ashland, Case, 11.30; Harvester, 1 (grand) Samuel Macfar, 1.30; Huchingson, 4.30; Superior, 5; Artorius, 5.30; Imperoyal, 6; Glenmont, Sternbrenner, North Star, 6.30.

PORT COLBORNE

17 juin. — En bas: Burlington, Chicago à Ogdensburg, cargaison générale; Kingston, Port William à Kingston, blé; Stormont, Port William à Montréal, blé; Simba, Port William à Montréal, vin; Algonquin, Port Colborne à Montréal, farine; Nipigon, Emerson à Ogdensburg, bois de construction; Peters, Manitoba à Fair Haven, bois de construction.

En haut: City of Ottawa, Montréal à Windsor, cargaison générale; Bénédict, Port Colborne à Montréal, bois de pulpe; Easton, Montréal à Port Colborne, vin; Dunelm, Montréal à Port William, cargaison générale; Westmont, Kingston à Port William, vin; Jacques, Montréal à Port Colborne, vin; Iroquois, Montréal à Port Colborne, vin.

17 juin. — En bas: Burlington, Chicago à Ogdensburg, cargaison générale; Kingston, Port William à Kingston, blé; Stormont, Port William à Montréal, blé; Simba, Port William à Montréal, vin; Algonquin, Port Colborne à Montréal, farine; Nipigon, Emerson à Ogdensburg, bois de construction; Peters, Manitoba à Fair Haven, bois de construction.

En haut: City of Ottawa, Montréal à Windsor, cargaison générale; Bénédict, Port Colborne à Montréal, bois de pulpe; Easton, Montréal à Port Colborne, vin; Dunelm, Montréal à Port William, cargaison générale; Westmont, Kingston à Port William, vin; Jacques, Montréal à Port Colborne, vin; Iroquois, Montréal à Port Colborne, vin.

17 juin. — En bas: Burlington, Chicago à Ogdensburg, cargaison générale; Kingston, Port William à Kingston, blé; Stormont, Port William à Montréal, blé; Simba, Port William à Montréal, vin; Algonquin, Port Colborne à Montréal, farine; Nipigon, Emerson à Ogdensburg, bois de construction; Peters, Manitoba à Fair Haven, bois de construction.

En haut: City of Ottawa, Montréal à Windsor, cargaison générale; Bénédict, Port Colborne à Montréal, bois de pulpe; Easton, Montréal à Port Colborne, vin; Dunelm, Montréal à Port William, cargaison générale; Westmont, Kingston à Port William, vin; Jacques, Montréal à Port Colborne, vin; Iroquois, Montréal à Port Colborne, vin.

17 juin. — En bas: Burlington, Chicago à Ogdensburg, cargaison générale; Kingston, Port William à Kingston, blé; Stormont, Port William à Montréal, blé; Simba, Port William à Montréal, vin; Algonquin, Port Colborne à Montréal, farine; Nipigon, Emerson à Ogdensburg,

TEMPÉRATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn et Harrison, 35 rue Notre-Dame-Est, R. de MESLE, Gérant.

Aujourd'hui maximum... 72
Même date l'an dernier... 68
Aujourd'hui minimum... 42
Même date l'an dernier... 40

BAROMETRE:

8 h. matin: 30.28; 11 h. matin: 30.27; midi: 30.26.

DEMAIN

BEAU ET CHAUD

(Service particulier)

Toronto, 18. — Le temps est beau de l'Ontario aux Provinces Maritimes. Dans les provinces de l'Ouest il est incertain. En certains endroits, il pleut.

Victime de son dévouement

EN VOULANT SAUVER LA VIE A UNE PERSONNE, UN GRAND INDUSTRIEL DE SACRAMENTO SE FAIT TUER.

(Service particulier)

Sacramento, Calif., 18. — Au moment où l'on portait à l'hôpital une femme, qui avait défilé, avait le poison, afin de la rappeler à la vie, l'automobile de M. Guy E. Pearce, de cette ville, dans laquelle on avait fait monter la malheureuse, fut soudainement renversée par un défaut du chemin, causant la mort de M. Pearce et blessant très grièvement Mlle Vera Brennan, qu'on conduisit à l'hôpital, ainsi que le chauffeur Herbert Woodall.

Désastreux incendie à Harrisburg, Penn.

(Service particulier)

Harrisburg, Penn., 18. — Un incendie a causé pour \$150,000 de pertes à Dill-Bush, Penn. Hier soir, au nombre des édifices détruits se trouvent l'église luthérienne et l'école publique.

Vieillard tué par un train

(De notre correspondant)

Saint-Hyacinthe, 18. — Un vieillard inconnu a été tué ce matin par le train de Nicolet vers 9 heures et demie. Le cadavre a été transporté à Saint-Hyacinthe où il y aura enquête.

Aéronautes en mer

Londres, 17. — M. Emile Dubonnet, l'aéronaute français bien connu, et M. Jourdan, concurrents dans une course de ballons sphériques, dont Paris était le point de départ, ont été repêchés aujourd'hui sur un remorqueur à 22 milles au sud de Venon sur la côte sud de l'île de Wight. Les deux aéronautes étaient cramponnés aux débris flottants de leur aérostat.

Déraillement

(Service particulier)

Lowell, Mass., 18. — Un train spécial de wagons de luxe à destination de Bar Harbor a déraillé hier soir, vers 10 heures, près de Graniteville. Aucun des 75 passagers n'a été blessé.

Duddha Singh trouvé coupable

(Service particulier)

Vancouver, C.A., 18. — Aux assises de Westminster, hier, Duddha Singh a été trouvé coupable du meurtre de Belap Singh, commis le 13 janvier.

Le camp des Trois-Rivières

Trois-Rivières, 18. — Tout est rentré dans l'ordre au camp. Les règlements de Montréal ont remis les troupes sur pied et les dégâts causés par la tempête de lundi n'apparaissent plus guère. Hier après-midi le général Cotton, inspecteur général du Dominion, a passé les troupes en revue. Il n'a pas traversé les rangs, mais s'est contenté d'examiner les lignes. A 4 heures 30, l'inspection était finie. Le général Cotton a fait l'inspection dans l'ordre suivant: Les Gardes, les Écossais et les Victoria Rifles.

Audition d'élèves

Ce soir, à 8 heures 15, aura lieu dans la salle de l'Immaculée Conception, angle des rues Rachel et Boréaux, la deuxième audition des élèves de Mlle C. Fortier, professeur de piano. Les jeunes interprètes exécuteront un très joli programme.

Bénédictin de cloches à Dorval

Le dimanche, 29 juin prochain, à 3 heures p.m., aura lieu dans l'église de la paroisse de la Présentation de Dorval la bénédiction d'un carillon de cinq cloches.

Vienne, 18. — Le gouvernement autrichien a commandé au compte Zepplin six ballons dirigeables, modèle "F. Schach".

Ces ballons devront être livrés après 1914; ils seront pourvus de mitrailleurs.

OPERATEUR

Un bon opérateur sur machine linotype trouvera un emploi permanent en s'adressant au "Devoir", 71a rue Saint-Jacques.

LE DRAME DE SHERBROOKE

LE COUPABLE EXPÉDITEUR DE LA MACHINE INFERNALE QUI A CAUSÉ LA MORT DE Mlle ALPHONSE BILODEAU SERAIT A SHERBROOKE. — LE MARI SAIT-IL SON NOM?

EXAMEN DE L'EXPLOSIF

(Voir aussi page 3)

Sherbrooke, 18. — Le coroner Bachand a téléphoné ce matin au procureur général qui lui a dit qu'un détective allait partir incessamment pour Sherbrooke.

Ici les commentaires vont leur train. On croit généralement que le coupable est dans Sherbrooke même. M. Bilodeau a bien déclaré sous serment hier soir qu'il ne se connaissait pas d'ennemis, mais on veut absolument qu'il ait son idée de derrière la tête et qu'il connaisse toute l'histoire.

L'enquête d'hier a été plutôt brève; on s'attend à ce que celle de demain soit plus complète.

Le chimiste Richard, après avoir examiné ce matin les blessures de Mlle Bilodeau, à l'hôpital, nous dit que ces blessures renferment du sable, ce qui tend à démontrer que l'explosif devait être de la nitro-glycérine ou du fulminate de mercure. La première substance aurait pu être mise en action par le contact de quelques gouttes d'acide vitrique, et la seconde par un détonateur. Il croit que l'engin n'a pu être fabriqué que par un expert en explosifs. Ainsi tombe l'hypothèse d'un prêtre qui aurait eu dans sa poche une machine incendiaire dans le seul but de s'amuser.

ARRESTATION IMMINENTE

Sherbrooke, 18. — La rumeur publique paraît désigner comme l'auteur de l'attentat d'hier, qui a causé la mort si tragique de Mlle Bilodeau, une personne assez bien connue de cette ville. On croit savoir que cette personne se serait procurée récemment des traités sur les explosifs et qu'elle se livrait fréquemment à de mystérieuses expériences.

Trois détectives de la police provinciale sont arrivés en cette ville et on s'attend à une arrestation cette après-midi.

La question des tramways

UNE INTERVIEW DE L'ECHEVIN LARIVIERE. — UN TUNNEL A LA RUE SAINT-FERDINAND. — CE QUE DEMANDE L'ECHEVIN POISSANT.

L'avis général, à l'Hôtel de Ville, est que le règlement temporaire du service des tramways sera adopté lundi au conseil municipal. L'échevin Larivière fait remarquer que l'expérience seule dira exactement en quoi on peut l'améliorer, ce qui sera d'ailleurs facile, par simple résolution du conseil.

Quant à la difficulté de la rue Saint-Ferdinand, ajoute le représentant de la Longue-Pointe, elle ne peut se régler que par la construction d'un tunnel, puisque la position y est la même qu'à la rue Wellington. C'est quand nous étions au pouvoir il y a dix ans, que nous aurions dû demander ce tunnel. Je proposerai lundi prochain que le conseil s'adresse à la Commission des chemins de fer pour en faire décider la construction payable un tiers par la Ville, un tiers par la Compagnie des Tramways et un tiers par le Grand-Tronc. Le tunnel peut être prêt au commencement de l'an prochain, celui de la rue Ibberville ayant été fait en neuf mois.

L'échevin Poissant déclare que tandis qu'on donne à l'Ouest trois lignes venant du Nord, on n'en donne pas une seule à l'Est. Il voudrait voir, par exemple, la ligne Mont-Royal se continuer par la rue Frontenac et une rue allant vers l'Est jusqu'à Maisonneuve. Il pensait d'abord à s'opposer à l'adoption du rapport jusqu'à ce qu'il lui accorde au moins une ligne descendant du Nord pour aller vers l'Est, puis il a décidé de n'en rien faire, de façon à laisser passer les améliorations demandées maintenant, se réservant de demander la ligne qu'il veut aussitôt que l'expérience aura prouvé qu'il a raison de le faire. Il a compris que par cette procédure, il facilitera la mise en vigueur du règlement et obtiendra plus tôt ce qu'il demande.

Le scandale Marconi

Londres, 18. — Le débat sur le scandale causé par les transactions ministérielles sur les actions de la compagnie Marconi à l'époque où le gouvernement négociait un contrat avec la compagnie s'est ouvert aujourd'hui. Les membres du cabinet impliqués dans l'affaire ont eu la première occasion d'expliquer publiquement les transactions qui ont causé la plus violente lutte entre les partis depuis plusieurs années.

Tous les sièges étaient occupés à la Chambre et dans les tribunes. Le public a ainsi témoigné de l'intérêt intense qu'il attache aux déclarations du chancelier Lloyd George et du procureur général Isaacs.

George Cave, député unioniste, qui a proposé au nom de l'opposition un vote de censure contre le cabinet, regrettant les transactions faites par certains ministres et qui ont acheté des actions de l'American Marconi Company et le manque de franchise dont ils ont fait preuve à la Chambre, a purifié l'atmosphère, en quelque sorte, en déclarant dès le début qu'il n'avait pas l'intention de porter des accusations personnelles de corruption contre aucun des ministres impliqués.

Il a dit: "Ce que je suggère, c'est que les ministres du cabinet et un ancien membre de ce cabinet ont manqué à certaines règles et traditions de cette Chambre et par conséquent de toute la vie publique, sans lesquelles la vie publique serait impossible."

Sir Rufus Isaacs, répondant à M. Cave, a dit qu'il admettait avoir commis une erreur de jugement. Il a ajouté: "À la lumière de ce qui est arrivé, je ne puis que regretter que nous n'ayons pris plus tôt le silence pendant les débats d'octobre était une faute."

LE DR SEVERIN LACHAPPELLE FOUDROYÉ PAR UNE SYNCOPÉ

L'éminent médecin meurt à 11 h. 15 ce matin, rue Saint-Jacques, coin de la rue du Couvent, à Saint-Henri. — Un apôtre de la lutte contre le fléau de la mortalité infantile.

ANCIEN ZOUAVE PONTIFICAL

Le Dr Séverin Lachapelle est mort foudroyé par une syncopé, dans la rue Saint-Jacques, coin de la rue du Couvent à Saint-Henri, à 11 heures 15 ce matin. M. le curé Décarie, de Saint-Henri, appelé en toute hâte, lui a administré les derniers sacrements.

La nouvelle de la mort de ce médecin distingué universellement connu et estimé a créé une vive émotion; le docteur Lachapelle était souffrant depuis plusieurs jours, mais rien ne faisait prévoir une fin aussi subite.

En lui disparaît un des plus grands apôtres de la lutte contre le terrible fléau de la mortalité infantile.

Le professeur Séverin Lachapelle, est né en 1850, à Saint-Rémi de Napierville, province de Québec. Il fit ses études classiques au collège de Montréal. En 1868, étant encore au collège, il partit pour Rome et s'enrôla dans l'armée pontificale. Après deux ans de service, il revint en 1870, à Montréal où il se fit inscrire comme étudiant en médecine au collège Victoria. Docteur en médecine en 1874, il s'établit à Saint-Constant, P.Q., près de son vieux père, le Dr Léon Lachapelle, qui pratiquait la médecine, avec un dévouement admirable, depuis près de 40 ans. En 1876, il vint s'établir à Montréal où il resta depuis.

Monsieur Séverin Lachapelle s'est occupé tout d'abord des questions d'hygiène publique et publia plusieurs ouvrages remarquables: "La santé pour tous", "La mère et l'enfant", qui collabora activement à l'Union médicale, dont il fut le secrétaire de la rédaction pendant plusieurs années.

Il fut chargé du cours d'hygiène à l'Université Laval, lors de la création de cette chaire à Montréal. Puis, il fut chargé de donner les premières leçons de Pédiatrie et de Pathologie générale à la Faculté de médecine de l'Université Laval de Montréal. Il enseigna pendant plusieurs années ces trois branches importantes de la médecine: Hygiène, la Pédiatrie et la Pathologie générale. Depuis ces dernières années, il s'est spécialisé uniquement dans la Pédiatrie, surtout depuis sa nomination comme directeur médical de la Crèche des sœurs de la Miséricorde de Montréal, qui date de 1899. D'un tempérament d'apôtre, le docteur Séverin Lachapelle, devant la mortalité infantile, toujours de plus en plus importante à Montréal, organisa une croisade contre le fléau et l'aide d'articles, de conférences et de brochures, il fit tous ses efforts pour enseigner l'hygiène infantile aux mères de famille. Il publia à cette époque, sur les instances du Conseil d'Hygiène, un "Manuel d'hygiène, qui fut approuvé par le Conseil de l'Instruction publique de la Province et distribué dans les écoles par ordre du gouvernement Mercier. Son dernier ouvrage "Femme et Nurse", a eu un grand succès et a atteint sa troisième édition en préparation.

L'activité et le grand cœur du professeur S. Lachapelle sont bien connus à Montréal et dans toute la province de Québec. C'est lui qui fut en somme l'innovateur de la pédiatrie populaire à Montréal. Avec le concours de M. le chanoine LePailleur, curé de l'Enfant-Jésus de Mile-End, il a donné et fait donner une série de conférences en 1910, à des milliers de mères de familles et a été l'instigateur de l'organisation de la première Goutte de Lait dans la grande cité industrielle du Canada qui porte le nom de "Crèche de l'Enfant-Jésus" et qui a servi de modèle à une série d'oeuvres du même genre dont le nombre augmente quotidiennement à Montréal. En 1911, il fut chargé par la municipalité de Montréal de la création de la direction de plusieurs de ces "Gouttes de Lait". C'est grâce à lui que fut créée l'exposition de l'hygiène de l'enfance à Montréal. Il fut l'organisateur du premier Congrès de la Goutte de Lait canadienne, qui eut lieu à Montréal, le mois dernier.

Le professeur Séverin Lachapelle est allé l'année dernière au Congrès de la tuberculose à Rome, en qualité de délégué du Canada. Il s'est acquitté de cette haute charge avec beaucoup de distinction.

Disons en terminant, que le Dr S. Lachapelle, a été honoré de la confiance de ses concitoyens en plusieurs circonstances: il fut maire de la Ville de Saint-Henri, faubourg de Montréal, et élu député du comté d' Hochelaga au Parlement fédéral du Canada, il ne s'attarda pas en politique. Il était membre du conseil de direction de la Faculté de médecine de l'Université Laval.

Le défunt laisse une veuve et un fils, le Dr Ernest Lachapelle, l'un des éminents du club de crose National.

A l'Ecole Normale des jeunes filles

COLLATION DES DIPLOMES CE MATIN, SOUS LA PRÉSIDENCE DU SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — LES LAUREATES.

Ce matin, à l'Ecole Normale des Jeunes Filles, M. le Surintendant de l'Instruction Publique a présidé à la collation des diplômes et à la distribution des prix aux élèves. C'était la première cérémonie du genre qui avait lieu dans le nouvel édifice. Celui-ci est spacieux, bien éclairé, aménagé avec goût et distinction.

La salle principale de l'institution était remplie de parents et d'élèves qui tentaient de prouver aux dames leur admiration pour leurs succès de l'année.

La séance commença par un chœur très joliment chanté par toutes les jeunes filles ayant suivi les cours. On fit ensuite la collation des diplômes élémentaires.

Mlle Antoinette Brunelle fut très applaudie après la lecture d'une courte conférence intitulée: "Revue de l'année". Avant la collation des diplômes aux élèves des cours moyen et académique, il y eut un autre morceau de chant.

Quatre jeunes filles ont mérité les médailles offertes par la Société du Parler Français. Ce sont: Mlle Antoinette Brunelle, Charlotte Lalonde, Purissima Lecuyer et A. Robillard.

Pour application et bon conduite Mlle Valentine Tremblay a mérité la médaille décernée par M. le Surintendant de l'Instruction Publique.

Pour application constante et succès général Mlle Germaine Rivest est l'heureuse gagnante de la médaille Son Altesse Royale le Prince de Galles. Mlle Rivest est digne d'éloges. Elle a conservé le plus grand nombre de points dans les cours académique bien qu'elle fût l'une des plus jeunes de ce cours. Elle a mérité le diplôme avec grande distinction, mais n'a pu le recevoir n'ayant pas l'âge requis pour se livrer au professorat.

Au nom de ses camarades, Mlle Flora Marchand a exprimé des remerciements aux religieuses, au surintendant et à M. le Principal.

Après la séance, M. l'abbé Desrosiers souhaita la bienvenue à l'honorable Bouchard de la Bruère. Celui-ci prononça une allocution pleine de sages conseils aux futures institutrices. Il les a particulièrement encouragées à toujours conserver intactes leur langue et leur religion.

Nous donnons ci-après la liste des élèves qui ont mérité des diplômes.

LES DIPLOMES

Diplômes académiques, 12. — Avec grande distinction: Germaine Rivest, Dora Binkley, Maria Choiné. Avec distinction: Germaine Bouchard, Charlotte Lalonde, Dora Binkley.

Diplômes élémentaires, 20. — Avec distinction: Alma Dupuis, Marie-Joseph Mathias, Rose-Anne Bertrand, Antoinette Tremblay, Marguerite Colpron, Evelina Séguin, Rachel Fortin, Lucienne Lévesque, Mlle Robillard. D'une manière satisfaisante: Jeanne Gervais, Purissima L'Éveillé, Berthe Lavigne, Jeanne Primeau.

Diplômes élémentaires, 20. — Avec distinction: Alma Dupuis, Marie-Joseph Mathias, Rose-Anne Bertrand, Antoinette Tremblay, Marguerite Colpron, Evelina Séguin, Rachel Fortin, Lucienne Lévesque, Mlle Robillard. D'une manière satisfaisante: Jeanne Gervais, Purissima L'Éveillé, Berthe Lavigne, Jeanne Primeau.

Diplômes modèles anglais. — Avec distinction: Charlotte Lalonde, Dora Binkley.

D'une manière satisfaisante: Germaine Rivest, Germaine Bouchard, Rose-Anne Bertrand, Cécile LeMyre.

Elèves n'ayant pas l'âge requis pour être diplômées, mais qui ont mérité le diplôme élémentaire. — Avec distinction: Lucienne Lévesque, Delphine Gagnon, Jeanne Deschamps. D'une manière satisfaisante: Thérèse Brousseau, Yvonne Bourbonnais.

Diplômes modèles anglais. — Avec distinction: Charlotte Lalonde, Dora Binkley.

D'une manière satisfaisante: Germaine Rivest, Germaine Bouchard, Rose-Anne Bertrand, Cécile LeMyre.

Elèves n'ayant pas l'âge requis pour être diplômées, mais qui ont mérité le diplôme élémentaire. — Avec distinction: Lucienne Lévesque, Delphine Gagnon, Jeanne Deschamps. D'une manière satisfaisante: Thérèse Brousseau, Yvonne Bourbonnais.

Diplômes modèles anglais. — Avec distinction: Charlotte Lalonde, Dora Binkley.

D'une manière satisfaisante: Germaine Rivest, Germaine Bouchard, Rose-Anne Bertrand, Cécile LeMyre.

HEROS A LA NICK CARTER

DES BANDITS FONT SAUTER LE COFFRE-FORT D'UN CONVUL, FONT PRISONNIERS POLICEMEN ET UN JOURNALISTE, ET S'ENFUIENT ENSUITE.

LE FAR WEST

(Service particulier)

Springfield, Ill., 18. — Deux bandits masqués ont arrêté un convoi spécial de l'Illinois Central allant de Saint-Louis à Chicago, à dix milles au sud d'ici, ce matin; ils ont soutenu l'attaque d'un détachement de police de Springfield pendant qu'ils faisaient sauter à la dynamite le coffre-fort placé dans le wagon des messageries, et ils ont réussi à s'échapper en conduisant eux-mêmes le convoi jusqu'aux limites de la ville. Le convoi a été amené à Springfield de bonne heure ce matin et un examen du wagon des messageries a démontré que les bandits n'ont emporté aucun objet de valeur, l'explosion de dynamite n'ayant pas réussi à ouvrir le coffre-fort, qui contenait \$25,000.

Outre les officiers de la paix, les bandits ont fait prisonniers un policier et un reporter de journal, qu'ils ont ligotés à l'intérieur du wagon des messageries, pendant que les passagers du train accouraient pour s'enquérir de la cause de l'arrêt. Personne ne paraît avoir été blessé dans la fusillade.

Comme les employés du train avaient séparé la locomotive et le wagon des messageries du reste du train, sous la menace des revolvers des bandits, le conducteur put se rendre à la maison d'un cultivateur et avertir la police de la ville, qui accourut aussitôt.

Demande d'habeas corpus

UN DETENU DE SAINT-VINCENT DE PAUL CONTESTE UN JUGEMENT RENDU CONTRE LUI PAR LE JUGE LANGELIER DE QUEBEC.

M. Léopold Houle a présenté ce matin, à la chambre des requêtes, devant M. le juge Guérin, la demande d'un bref d'habeas corpus pour faire libérer son client, Vincent Morgan, condamné à 5 ans de pénitencier, le 7 avril dernier.

Morgan avait été convaincu d'avoir forgé et négocié des chèques au montant de \$1,710.00.

Son procès était le suivant: Il déposa \$25.00 à la Banque Nationale de Québec, et fit 8 chèques pour \$6.00 chacun et alla les faire accepter par la banque pour ensuite les majorer en chèques de \$600.00.

Il se présenta chez divers marchands de Québec et acheta, chez l'un pour \$200.00 et se fit remettre la balance en argent; il procéda de la même sorte ailleurs, et s'enfuit à Montréal avec sa marchandise et son argent.

Conduit devant le juge Charles Langelier, il plaça coupable sur ces deux accusations, et fut condamné à 5 années de pénitencier.

M. L. Houle attaque maintenant les procédures sur le principe que le juge Langelier a excédé sa juridiction. 10. Parce qu'il a perçu par le mandat d'emprisonnement qu'il a été condamné à 5 années de pénitencier sans spécifier pour quelle offense; ayant été tout coupable sur deux chefs, la loi exige que le juge impose deux condamnations, autrement, un forfait pourrait être arrêté de nouveau à l'expiration des 5 ans, parce qu'il ne pourrait pas prouver pour quelle offense il a ainsi purgé sa condamnation. De sorte que cette condamnation est sans effet.

20. Parce qu'un mandat d'emprisonnement ne doit contenir qu'une seule infraction, et non deux. Le juge ayant lancé un seul mandat d'emprisonnement pour les deux offenses, cette décision serait condamnée par la jurisprudence.

30. Enfin, parce que le juge aurait dû expliquer au prévenu comme le veut le paragraphe "2" de l'article 778 du code criminel, "qu'il pourrait rester sous garde ou sous caution, comme la cour en décide, pour être jugé de la manière ordinaire par la cour qui a juridiction criminelle".

Une telle omission de la part du magistrat aurait déjà été jugée fatale par une nouvelle jurisprudence.

La requête a été prise en délibéré.

Feu M. Alph. Hamelin

Champlain, Qué., 18. — Nous avons le regret d'annoncer la mort d'un de nos concitoyens les plus estimés, M. Joseph Alphonse Hamelin, survenue hier à l'hôpital des Trois-Rivières, où il avait été transporté à la suite d'un fatal accident.

Le défunt n'était âgé que de cinquante-six ans. Il laisse pour déplorer sa perte une veuve et sept enfants, dont le plus jeune M. J. D. Hamelin, est à l'emploi de la maison Laporte & Martin. Il était beau-frère de M. J. L. Durand, importateur des Trois-Rivières.

Les funérailles auront lieu demain à Champlain.

Pensionnaires pour Holloway

DEUX SUFFRAGETTES PRENNENT LE CHEMIN DE LA PRISON.

Londres, 18. — Deux suffragettes militantes, Mme Marianne Clavendon et Mlle Bunting, appartenant à la "Women's Freedom League", ont été condamnées, ce matin, à 14 jours d'emprisonnement à la suite de leur refus de payer une amende de \$10 que leur avait infligé le magistrat de police pour avoir créé des embarras aux agents qui ont mis fin à leur assemblée d'hier dans la rue Downing, près de la résidence du premier ministre, Asquith.

Manoir historique à l'enchère

Londres, 18. — Boscobell House, à Shropshire, la fameuse maison d'un échappé Charles II, après la bataille de Worcester, a été offerte en vente à l'encan, hier après-midi. La propriété a été retirée parce que le montant de la mise à prix n'a pas été atteint.

Où Acheter Demain

(Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, par L.P. Deslongchamps, au Ministère de l'Agriculture)

La Compagnie BRODEUR
LIMITÉE
533 Ste-Catherine Est
1827 Ste-Catherine Est
327 St-Laurent
86 St-Pierre

Services à Dîner en Porcelaine
Toujours de la nouveauté et nous aimerions à ce que nos clients suivent la marche progressive de notre maison.
RECU DE LA POTERIE DREDGWOOD
4 services de 12 pièces.
1 service bleu avec anses dorées, \$14.00
1 service vert avec anses dorées, \$15.00
1 service avec dessin grec et filet, \$20.00
1 service avec anses et guirlandes de verdure, à \$25.00
A TOUS NOS MAGASINS.

graphophones et records
Columbia
Conditions faciles
TEL. EST 4510
Dupuis Frères
Le Magasin du Peuple
447 SAINTE-CATHERINE EST

GRAPHOPHONES
(de \$20. à \$650)
RECORDS (de 85c en montant)
EN VENTE AUX ADRESSES SUIVANTES
CANADIAN GRAPHOPHONE Co., 24 rue Victoria
FOISY FRERES, 210 Sainte-Catherine Est
J.A. HURTEAU, 316 Sainte-Catherine Est
HURTEAU, WILLIAMS & Co, 589 Sainte-Catherine Ouest
LAYTON BROS., Coin Sainte-Catherine et Stanley

Porte-Parapluies
de \$3.00 pour
\$2.48
Seulement 24 porte-parapluies en majolique, teints, en brun, vert et rouge, décorations en relief. Hauteur de 20 pouces, 10 pouces de diamètre. Spécial...

D. GAGNON & CIE
Magasin à Rayons
Angle Saint-Laurant et Dorchester

Broderie large pour Robes et Jupons
Nul magasin n'a en stock un plus beau choix de ces RICHES BRODERIES, dont le dessin imite si bien la GUILLEME, large de 40 pouces, et fine suivant que le prix l'indique à 49c, 59c, 79c, \$1.00, \$1.25, \$1.50, \$1.75, \$2.25 la verge.
Avec un assortiment de broderies plus étrolées, et surtout de riches qualités d'insertions pour assortir les meilleures à 39c, 49c, 59c, 69c la verge.
Des milliers de verges d'autres broderies étroites, à 5c, 6c, 7c, 8c, 10c, 12c, 15c.

N.-G. Valiquette
LIMITÉE
Grand Magasin de Meubles
471-477
Ste-Catherine Est

Meubles d'Été
Fait de beau bois dur, fini émail rouge, ou vernis couleur naturelle. Marqués pour demain aux prix spéciaux suivants:
Petites chaises... 95c
Petites berceuses \$1.10
Fauteuils à bras \$1.50
Berceuses à bras \$2.25

Vallières
LIMITÉE
Rue Sainte-Catherine Est
COIN MONTREAL

Chemises Négligées
Chemises négligées en indienne et zéphire pour homme, belle qualité à... 49c
Chemises négligées en zéphire anglais, dans les nouveaux dessins, toutes les grandeurs. Valeur \$1.00, pour... 79c

HABITS POUR GARÇONS au 2ème Étage

EUGÈNE VIAU
Nouveaux Magasins
Ste-Catherine Est
Coin Maisonneuve

BAS! BAS! VALEURS SPECIALES
300 paires de bas de soie et fil, noir et tan pour dames. Valant 40c, réduits à seulement... 29c
458 jolies robes lavables pour fillettes de 5 à 12 ans. En vente à 59c, 89c et... 98c
50 jolis collets en dentelle, travail à la main. Valeur de \$1.50. Spécial... 98c

Pour fausse arrestation Jugement renversé

DEUX PAISIBLES CITOYENS ARRETES A VERDUN PAR UN AGENT IVRE, OBTIENNENT DES DOMMAGES EXEMPLAIRES.

MM. Thomas Bindon et Leslie Monteith ont obtenu gain de cause contre la municipalité de Verdun.

Le 7 avril 1912, alors que ces messieurs attendaient un tramway dans la chambre d'attente du Power House de Verdun, ils avaient été arrêtés par un agent et conduits au poste malgré leurs protestations. Conduits devant le recorder ils furent honorement acquittés.